

# Le coût privé de l'élève en Fédération Wallonie-Bruxelles

Rapport d'enquête : année scolaire 2016-2017



Une production du service Etudes et Action politique de la Ligue des familles avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Enquête et rapport réalisés par François Bertrand, Cécile Daron & Isabelle Haumont.

PACTE  NSEIGNEMENT  
POUR UN  XCELLENCE

  
FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

la ligue  
des familles  
citoyenparent

## Résumé

### Vers la gratuité scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles : une ambition du Pacte pour un Enseignement d'Excellence

- Etude 2016-2017, des chiffres significatifs  
1400 parents ont participé à l'enquête, 938 questionnaires ont été sélectionnés. Un échantillon représentatif comportant 1973 enfants et jeunes vivant à Bruxelles et en Wallonie permet pour la première fois de mettre au jour des chiffres significatifs sur le coût de l'école en maternelle, primaire, secondaire général et dans l'enseignement technique et professionnel. Une vingtaine d'entretiens et focus group au sein d'établissements de chaque réseau dans l'ensemble des provinces et en région Bruxelles capitale ont été menés.
- Des frais courants objectivés  
Les fourchettes de prix moyennes d'un trimestre scolaire pour le matériel usuel : entre 1 et 50 euros pour 61% des enfants en maternel, entre 1 et 50 euros pour 1 enfant sur 2 en primaire et secondaire, plus de 50 euros pour un enfant sur 2 en primaire et secondaire. Et la question épineuse du matériel technique et professionnel s'ajoutant au matériel usuel dans le qualifiant : 32% de jeunes concernés par des frais de 100 à 300 euros, 2% de jeunes concernés par des frais de 300 à 599 euros, lors de la rentrée scolaire.
- Des avancées sont confirmées  
L'école maternelle maîtrise les frais demandés aux parents et offre gratuité ou quasi gratuité dans de nombreux établissements.  
Le décompte périodique est une avancée concrète pour les parents comme pour les établissements. Cette avancée est confirmée tant par le volet quantitatif que qualitatif de l'enquête. 1 parent sur 2 affirme avoir désormais une vue plus claire et détaillée sur les frais demandés, 2 parents sur 5 trouvent qu'il permet une réelle transparence des coûts.
- Des difficultés et des irrégularités significatives  
65% des parents méconnaissent la législation sur les frais scolaires. Des infractions à la législation persistent dans l'ensemble des niveaux et réseaux scolaires (à noter : les irrégularités relevées et chiffrées dans l'enquête le sont par la portion congrue de parents connaissant la législation).
- **Des écoles unanimes sur l'objectif de gratuité... mais qui composent et attendent des moyens**  
Le souhait d'agir pour une mise en place, par étapes, d'une gratuité scolaire pleine et entière est un élément qui ressort de l'ensemble des rencontres de terrain. Les directions attendent pour ce faire, un renforcement des moyens humains pour éviter une surcharge administrative mais également une stratégie d'allocation de budgets sur des frais spécifiques (sorties, classes de dépaysement, voyages, garderies).

- **Pauvreté et paupérisation des familles**

Il s'agit d'un élément transversal relevé dans les volets qualitatifs et quantitatifs de cette enquête. 1 parent sur 12 témoigne avoir été mis en difficulté par le paiement des frais scolaires. Le recours important à la solidarité familiale (23%) pour faire face aux coûts scolaires renforce le constat général de pression sur le budget des parents. Du côté des acteurs scolaires, cette précarisation est une source de difficulté autant qu'un enjeu identifié qui appelle des réponses en termes de mise à disposition de moyens financiers et humains.

- **Pacte d'Excellence** quelles suites ?

Le rapport d'enquête de la Ligue des familles constitue une analyse préalable à la stratégie de phasage des mesures visant la réalisation de la pleine et entière gratuité scolaire, telles que prévues par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

## Les chiffres clé

- **Des fourchettes de coûts usuels objectivés à la rentrée 2016** : 1 enfant sur 10 (12%) ne paie aucun frais (le maternel est en pointe sur la gratuité de la rentrée : 18% des enfants en bénéficient), pour la moitié des enfants les frais de rentrée se situent entre 1 et 50 euros (45%) pour 1 enfant sur 10
- **... et durant l'année scolaire** : la majeure partie des enfants (58%) sont concernés par des frais périodiques (trimestriels) se situant dans les fourchettes de coûts de 1 à 25 euros et de 26 à 50 euros.
- **Des listes de rentrée** : pour 1 enfant sur 2 (54%)
- **Coût des fournitures scolaires spécifiques du qualifiant** : moins de 100 euros pour 66% des jeunes, entre 100 et 299 euros pour 32% des jeunes, plus de 300 euros pour 2% des jeunes.
- **Frais de garderie du temps de midi** : les parents de 80% des enfants n'ont aucun frais pour la garderie de midi. Mais il existe une forte disparité entre familles wallonnes et bruxelloises : moins de la moitié (44%) des enfants bruxellois bénéficient de cette gratuité contre plus de 3 enfants sur 4 (85%) en Wallonie.
- **Frais de cantine** : pour 60% des enfants, des coûts se situant entre 1 et 3 euros par repas, pour la part restante, des coûts se situant entre 4 et 6 euros. Les frais de cantine sont payés par virement bancaire dans 1 cas sur 2 (51%).
- **Connaissance des règles et législation** : 65% des parents ne connaissent pas la législation.
- **Pratiques illégales et irrégularités** : 10% de parents sont exposés à des frais interdits, (vente de manuels scolaires, contribution pour la location de la salle de gymnastique, "caisse de classe", forfait "frais administratif "). Les infractions principales relevées portent sur des abonnements litigieux à des revues ou manuels scolaires (55%) et sur la présence d'une combinaison d'infractions : frais de journal de classe et frais administratifs (17%)

- **Un décompte périodique qui porte ses fruits** : pour 1 parent sur 2, il permet d'avoir une meilleure vue sur le détail des frais scolaires. Pour 2 parents sur 5, il est une avancée en termes de transparence.
- **Sorties et classes de dépaysement** : une part d'enfants bénéficiant de gratuité beaucoup plus présente en maternelle (10%), pour le primaire et le secondaire des coûts de plus de 6 euros pour les enfants concernés par des sorties, de plus de 61 euros pour les enfants concernés par des classes de dépaysement.
- **Voyages scolaires** : plus de 1 enfant/jeune sur 2 concerné (62%). La gratuité est inexistante pour les voyages. Les gammes de prix les plus courantes sont de 101 à 300 euros pour 1 enfant sur 5 (20%, de 301 à 500 euros pour 1 enfant sur 6 (16%), de 501 à 1000 euros pour 1 enfant sur 10 (11%).
- **Difficultés financières des parents** : pour 1 parent sur 12 (8%) les frais scolaires ont été source de difficultés dans le budget familial, 1 parent sur 4 (23%) confie avoir eu recours à la solidarité familiale pour faire face à certains postes des frais scolaires. Le coût des sorties, classes vertes et voyages est la première cause de non-participation de l'enfant évoquée par les parents (75%)

# Table des matières

Résumé .....	2
Vers la gratuité scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles : une ambition du Pacte pour un Enseignement d'Excellence .....	2
Les chiffres clé .....	3
Introduction générale.....	7
Qui a répondu et pourquoi ? .....	7
La méthodologie.....	8
Un volet quantitatif .....	8
Un volet qualitatif.....	9
L'échantillonnage quantitatif .....	10
Profil des parents .....	11
Profil des enfants .....	12
L'échantillonnage qualitatif.....	12
<b>Coût privé de l'élève : l'approche quantitative .....</b>	<b>13</b>
Les frais courants à charge des parents .....	13
Rentrée scolaire 2016.....	13
Les frais de matériel usuel .....	14
Le matériel complémentaire.....	15
Les frais de garderie et de cantine.....	17
La garderie.....	17
La cantine .....	17
Les frais spécifiques à charge des parents.....	18
Les sorties et les voyages scolaires.....	18
Les coûts des sorties, des classes de dépaysement et des voyages scolaires .....	23
Les parents face à la réglementation sur les frais scolaires .....	27
Connaissance de la réglementation.....	28
Les infractions à la réglementation.....	29
Le décompte périodique.....	30
Les impacts financiers pour les parents.....	31
Les difficultés à payer les frais .....	31
L'information sur les frais de scolarité et sur les aides .....	31

Les systèmes d'épargne pour les sorties et voyages.....	32
<b>Coût privé de l'élève : l'approche qualitative .....</b>	<b>34</b>
Les directions face à la gestion des frais scolaires.....	34
Les établissements maternels et primaires.....	34
Le décompte périodique.....	35
Le conseil de participation, l'association de parents .....	40
La gratuité .....	42
Les établissements secondaires.....	43
Le décompte périodique.....	43
Le conseil de participation, l'association de parents .....	48
La gratuité .....	49
Niveaux fondamental et secondaire : des points de questionnements communs.....	49
Fonder des dynamiques inter-réseaux : une opportunité ? .....	49
Phénomène de précarisation des familles : quelle action sociale pour plus d'équité et d'efficacité ? .....	49
Avantage sociaux et temps extrascolaires : comment avancer dans l'intérêt de l'élève ? .....	50
<b>Approche quantitative, approche qualitative : des perspectives croisées .....</b>	<b>51</b>
Le point de vue parental.....	51
Le point de vue des acteurs scolaires.....	51

## Introduction générale

Depuis 2004, la Ligue des familles mène annuellement une étude sur les frais scolaires et les transactions financières entre les familles et l'école. Son objectif ? Rendre effectif le principe de gratuité scolaire explicité dans la Constitution et limiter l'impact de la non gratuité sur les enfants issus des familles les plus modestes.

L'article 24, §3 de la Constitution belge le stipule : « *Chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire* ». Ce droit n'est, à ce jour, pas effectif, ce qui est fréquemment dénoncé par les acteurs de l'école. Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer de données objectives sur les coûts de la scolarité pour les parents et pour les acteurs du système scolaire.

La Ligue des familles met en avant dans ses enquêtes annuelles que l'école coûte cher aux familles et que les coûts augmentent au fur et à mesure de la scolarité de l'élève. Cependant, il n'existait pas encore d'étude scientifique permettant d'identifier avec une représentativité optimale le coût privé de l'élève ainsi que l'impact sur ce coût des législations portant sur les frais scolaires. Cet aspect a été relevé dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence :

- « Il conviendrait de pouvoir réellement estimer, *sur une base plus large que celles d'enquêtes menées périodiquement par des associations volontaires, le coût réel des études* » (Pacte pour un Enseignement d'Excellence, 01/07/2015, Synthèse des travaux de la première phase du Pacte, p. 55).
- « Il n'existe actuellement pas de collecte systématique du retour et des avis des parents, ni a fortiori de *réflexion sur la meilleure façon de les intégrer dans les évolutions des écoles. (...) Certains systèmes (à l'étranger) organisent l'envoi d'une enquête en ligne aux parents en début et/ou fin d'année pour récolter leur avis sur des thématiques variées* » (Mc Kinsey & Company, 10/06/2015, Rapport à la Vice-Présidente, *Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance, Rapport de la mission de consultance externe*, p. 203).

La présente étude, financée par la Ministre de l'Enseignement, dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, répond à cette demande. Menée durant l'année scolaire 2016-2017 auprès d'un échantillon représentatif de parents ayant des enfants scolarisés dans l'ensemble des niveaux et filières scolaires de Fédération Wallonie-Bruxelles, elle objective les montants des frais scolaires. Cette objectivation a été menée en mettant l'accent sur deux acteurs clés des transactions financières dans le cadre de la scolarité obligatoire : les parents et les directions/Pouvoirs organisateurs (PO) des établissements scolaires.

## Qui a répondu et pourquoi ?

La Ligue des familles présente les résultats combinés d'une enquête quantitative et qualitative sur les frais de scolarité à charge des parents.

Cette enquête s'adressait, tout d'abord, à l'ensemble des parents ayant un ou des enfants scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles. A travers la promotion d'un questionnaire et la diffusion de flyers dans les écoles et les réseaux associatifs, l'enquête a touché les parents, de la maternelle au secondaire. Au niveau des éléments thématiques, la Ligue des familles s'est concentrée, en sus des frais courants, sur quatre grands postes de dépenses :

- Les frais du temps de midi ;
- Les sorties scolaires ;
- Les classes de dépaysement ;
- Les voyages scolaires.

## La méthodologie

Sur base volontaire, ce sont près de 1400 familles qui ont participé au volet **quantitatif de l'étude** remis au parents par l'intermédiaire de visuels de présentation remis au sein des établissements scolaires (maternelle, primaire et secondaire), en septembre 2016. Cette promotion de l'enquête a également été renforcée via les relais associatifs et institutionnels ainsi que via le Ligueur et la newsletter de la Ligue des familles durant toute l'année scolaire. Ces parents d'élèves ont été invités à remplir un questionnaire en ligne.

Parallèlement, toujours sur base volontaire, une **vingtaine d'établissements** (maternel, primaire et secondaire) ont répondu à un appel spécifique portant sur le vécu de l'organisation des frais scolaires par les directions et PO, dans le cadre du **volet qualitatif de l'étude**.

## Un volet quantitatif

Le volet quantitatif de l'enquête a pour objectif d'objectiver les frais scolaires annuels des parents pour leur(s) enfant(s) sur l'ensemble de l'année scolaire 2016-2017 sur les postes budgétaires suivants :

- Les frais de rentrée scolaire
- Les frais ordinaires
- Les frais spécifiques

Au total, 1400 parents ont répondu à l'enquête et 938 questionnaires exploitables ont été retenus. Ceux-ci apportent des **résultats sur les frais scolaires de l'année scolaire 2016-2017** pour 1973 enfants de **l'enseignement maternel, fondamental et secondaire**. La population étudiée est celle des enfants de parents ayant répondu à l'enquête en ligne, lesquels ont été amenés à décrire les frais scolaires de chacun de leur(s) enfant(s).

- Dans un premier temps, un redressement a été opéré sur le sexe des parents, leur âge, ainsi que sur la province dans laquelle ils vivent<sup>1</sup>
- Dans un second temps, un second échantillon de 148 de ces parents a été retenu pour étudier et contrôler les évolutions des frais scolaires par rapport aux frais demandés à la rentrée scolaire. Les parents ont été suivis durant chaque semestre de l'année scolaire (les relevés des résultats issus de ce groupe de parents ont été réalisés en janvier et avril 2017).

---

<sup>1</sup> Il ne nous était pas possible de redresser l'échantillon sur le niveau de revenus des parents. La part de parents disposant d'un revenu disponible faible, moyen ou élevé est inconnue des statistiques répertoriées en Belgique.



Les pondérations suivantes ont été appliquées :

POPULATION DES PARENTS D'ENFANTS REDRESSEMENT	
Province	%
Namur	12%
Luxembourg	7%
Liège	22%
Hainaut	30%
Brabant wallon	10%
Bruxelles	20%
Genre	%
Femmes	47%
Hommes	53%
Age	%
18-29 ans	14%
30-39 ans	28%
40-49 ans	29%
50-59 ans	28%
+ de 60 ans	1%

## Un volet qualitatif

Le volet qualitatif de l'enquête a pour objectif de donner la parole aux directions des établissements scolaires et aux Pouvoirs Organisateurs (PO). Ceci pour deux raisons :

- Ils sont des acteurs clés dans le champ du système scolaire et ont un rôle fondamental dans les liens entre l'école et les familles ;
- Ils se situent en première ligne dans l'organisation concrète des transactions financières et sont les premiers confrontés aux réactions des parents d'élèves.

La méthodologie retenue a été celle des focus groups. Ceux-ci se sont tenus sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'octobre 2016 à avril 2017. Pour circonscrire notre échantillon, nous nous sommes basés sur deux critères : d'une part, une liste d'établissements scolaires sélectionnés au hasard (tirage au sort sur base d'une liste fournie par la FWB) et d'autre part, sur un critère géographique. L'objectif a été de réaliser au minimum un focus group par province et un pour Bruxelles. Pour obtenir un critère de comparabilité plus solide sur les différents sujets abordés la recherche de terrain a été scindée en deux axes :

- L'enseignement maternel et primaire ;
- L'enseignement secondaire.

Il est nécessaire de mentionner des difficultés rencontrées dès le démarrage de l'enquête de terrain et qui ont impliqué des adaptations. Il est nécessaire de mentionner des difficultés rencontrées dès le démarrage de l'enquête de terrain et qui ont impliqué des adaptations. Elles renvoient à un contexte marqué par un climat de méfiance et parfois de défiance des acteurs. Ainsi, malgré une forte promotion de l'enquête et des contacts soutenus (courriers, contacts téléphoniques, e-mails personnalisés, etc.), peu de directions ont répondu favorablement à cette recherche. Les principaux arguments avancés portaient sur un manque de temps pour participer ainsi que sur une crainte spécifique : celle de contribuer à un « recensement » par « bons » et « mauvais » établissements. Afin de dépasser ce climat de méfiance deux éléments ont été mis en œuvre :

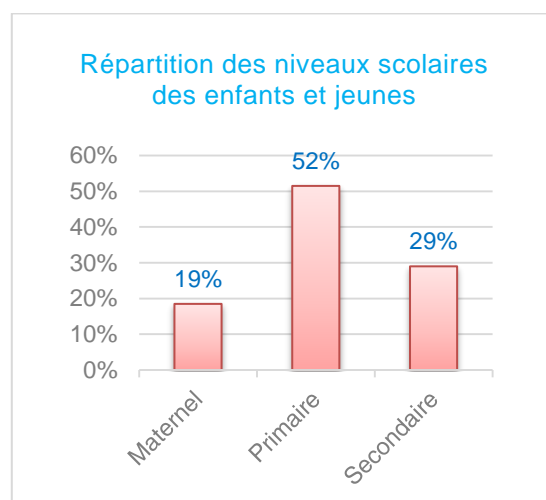
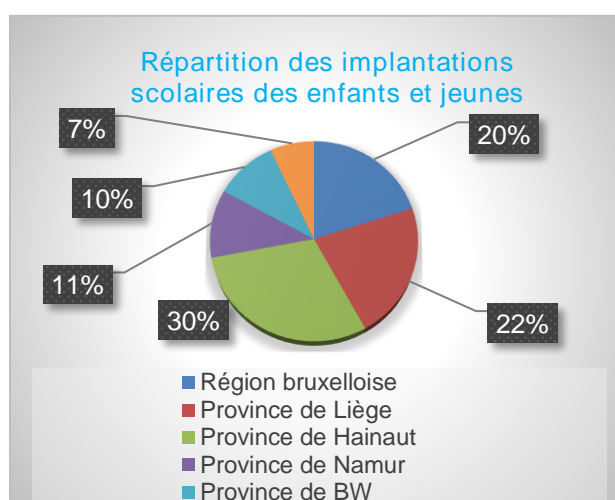
- Un travail pédagogique auprès des directions, tout d'abord, sur les finalités de la recherche : démarche replaçant le directeur comme acteur essentiel à la bonne compréhension des frais scolaires et pour l'identification de pistes pour les réduire, voire les supprimer.
- Une souplesse dans les modalités de rencontres de terrain : afin de pallier les contraintes temporelles fortes rencontrées par les directions et membres de PO, des interviews et entretiens individuels ont été mis en œuvre.

Le guide d'entretien retenu comprend 3 grandes thématiques :

- Le décompte périodique : quels sont les effets de sa mise en œuvre ? Quels sont les éléments qui fonctionnent, quels sont ceux qui fonctionnent moins ? Quelles implications a-t-il sur l'information donnée aux parents et les relations entre les parents et l'école ?
- Le conseil de participation : celui-ci doit légalement être instauré dans chaque établissement scolaire et comprendre, notamment, des parents, afin de traiter de différents enjeux dont les frais scolaires (nous avons également abordé les associations de parents et leur lien avec les frais scolaires) ;
- La gratuité : visant à identifier les frais dits « incompressibles » c'est-à-dire demandant le recours à une participation financière parentale du point de vue des directions. Cette thématique cible également les pistes avancées par les acteurs pour instaurer un enseignement gratuit en FWB.

## L'échantillonnage quantitatif

La répartition des enfants par niveau d'enseignement comporte : 18,5% d'élèves dans le maternelle, 51,4% en primaire et 28% en secondaire (dont 2% en 7<sup>e</sup> année professionnelle).



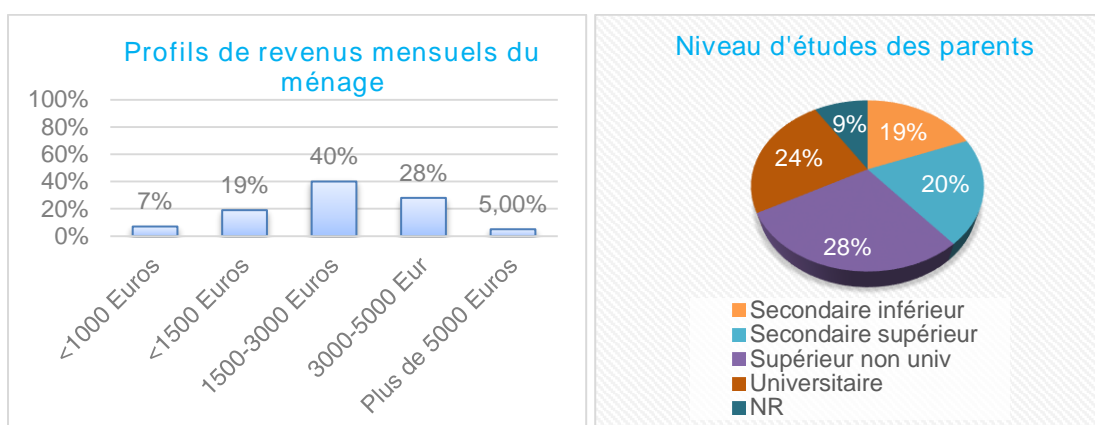
## Profil des parents

Avec les redressements opérés :

- 53% des parents sont des femmes et 47% des hommes.
- 14% des parents de la base de données ont entre 18 et 29 ans, 28% entre 30 et 39 ans, 29% entre 40 et 49 ans. 29% ont plus de 50 ans.

L'échantillon est composé à 67% de familles classiques. 20% des parents vivent en famille monoparentale, 13% en famille recomposées (la part restante regroupe les familles d'accueil et les familles adoptives). En outre, le profil des parents est le suivant :

- 1 parent sur 5 (19%) vit dans un ménage où les revenus disponibles sont inférieurs ou égal à 1500 euros par mois ; pour 7% d'entre eux, ils sont inférieurs à 1000 euros. 40% des parents ont entre 1500 et 3000 euros par mois pour l'ensemble du ménage. Pour 28% des parents, le revenu de la famille se situe entre 3000 et 5000 par mois. Enfin, 5% des parents vivent dans une famille dont le revenu atteint plus de 5000 euros par mois.
- Concernant le niveau d'études des parents, 19% d'entre eux disposent d'un diplôme du secondaire inférieur et 20% d'un diplôme du secondaire supérieur. Moins d'1 parent sur 3 (28%) dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur type court et 1 parent sur 4 (24%) de type long ou universitaire. 9% des parents n'ont pas souhaité répondre à cette question.
- Au niveau des profils professionnels des parents, signalons qu'une majorité d'entre eux sont salariés dans le secteur privé (44%), 18% sont fonctionnaires ou travaillent dans le secteur public, 3% sont indépendants et 8% enseignants. Enfin 15% des parents sont au chômage et/ou demandeurs d'emploi ou en incapacité de travail (mutuelle, invalidité, maladie, handicap, etc.). 8% sont pères ou mères au foyer et 0,3% sont à la retraite.



C'est une spécificité qui se dégage de cette étude : le profil des parents ayant répondu à l'enquête montre une part importante de ménages à revenus moyens et modestes.

Le fait d'avoir eu recours à une campagne de diffusion des appels à enquête au sein des écoles, au plus près des parents et ce, dès les premiers jours de la rentrée 2016, ainsi que la collaboration de plusieurs PO à cette promotion a permis de toucher ces publics et de recueillir leurs données sur les frais scolaires.

## Profil des enfants

- La majorité des parents ont 1 ou 2 enfants (37% ont 1 enfant, 32% 2). Une famille sur 6 compte 3 enfants (17%) et le reste compte plus de 3 enfants (13%). Soit il y a une surreprésentation des familles nombreuses dans l'échantillon, soit les parents vivant en famille recomposée ont répondu en considérant à la fois leurs enfants et leurs beaux-enfants.
- Concernant les réseaux scolaires, 35% des enfants sont scolarisés dans l'enseignement communal, 31% dans le réseau libre et 18% dans le réseau officiel et 6,5% dans le provincial. Relevons que 1 parent sur 10 ne connaît pas le réseau au sein duquel est scolarisé son/ses enfant(s) (10,5%).
- Les enfants scolarisés dans l'enseignement général sont très largement représentés (78%). 7,5% sont en technique de qualification et 7,8% dans l'enseignement professionnalisant. Enfin, 4,4% sont dans un enseignement spécialisé. Seuls 2% des enfants de l'enquête sont scolarisés en technique de transition, ce qui sous-estime largement cette filière par rapport au nombre d'enfants inscrits en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## L'échantillonnage qualitatif

Un focus group a été mené dans chaque province et en région de Bruxelles-Capitale pour les niveaux maternel et primaire. Trois focus group ont été effectués pour le niveau secondaire. Une dizaine d'entretiens individuels auprès de directions et PO pour l'ensemble des niveaux scolaires ont également été réalisés.

Le tableau suivant dresse la répartition des interventions de terrain pour le volet qualitatif. Le réseau de l'établissement n'apparaît pas afin de respecter l'anonymat des directions et membres de direction.

Sous-régions étudiées	Etablissements (maternel/primaire)	Etablissements (secondaire)
Région Bruxelles-Capitale	Focus group comprenant 1 école libre confessionnelle et 1 école subventionnée communale	Entretien individuel de 1 école subventionnée par la COCOF
Brabant wallon	Entretien individuel de 1 école subventionnée communale	/
Hainaut	Entretien individuel de 1 école libre confessionnelle	Entretien individuel de 1 école officielle
Namur	Focus group comprenant 2 écoles subventionnées communales et 1 école libre confessionnelle ; Entretien individuel de 1 école libre confessionnelle	Focus group comprenant 3 écoles libres confessionnelles
Liège	Focus group comprenant 2 écoles libres confessionnelles et 2 écoles subventionnées communales ; Entretien individuel de 1 école libre confessionnelle	Focus group comprenant 1 école officielle et 1 école libre confessionnel ; 2 entretiens individuels d'écoles libres confessionnelles
Luxembourg	Focus group comprenant 3 écoles libres confessionnelles et 1 école subventionnée communale ; Entretien individuel de 1 école subventionnée communale	/

L'échantillon pour l'enseignement en maternelle et primaire présente une certaine parité entre les réseaux représentés : 10 écoles libres confessionnelles pour 8 écoles subventionnées communales. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, davantage d'écoles libres confessionnelles ont répondu à l'appel par rapport aux autres réseaux. Toutefois l'étude n'est pas suffisamment représentative pour en tirer quelconques conclusions. A noter : nous n'avons pas obtenu d'accord favorable pour les provinces du Brabant wallon et du Luxembourg en ce qui concerne les établissements scolaires.

Le produit du volet qualitatif ne peut donc être applicable à l'ensemble des établissements scolaires de la FWB. Toutefois, il permet de mettre en lumière des pistes de réflexion ainsi que les analyses des acteurs permettant de mieux comprendre les enjeux manifestes et latents de la thématique des frais scolaires.

## Coût privé de l'élève : l'approche quantitative

### Les frais courants à charge des parents

#### Rentrée scolaire 2016

##### Les listes de rentrée

Les taux d'enfants pour lesquels les parents disposent ou non d'une liste de rentrée en 2016 sont pratiquement équivalents : 54% des enfants **ne disposent pas d'une liste de rentrée** et 46% en obtiennent une. En primaire, la liste de rentrée est plus courante, puisqu'elle concerne 55% des enfants. Seuls 42% des enfants de maternelle en ont une et seulement 39% des élèves du secondaire.

Les listes de rentrée sont davantage remises aux parents à Bruxelles : 1 enfant sur 2 (55%). En Région wallonne, elle est plutôt de mise en province du Luxembourg (53%) par rapport au Brabant wallon (39%), à Namur (38%), à Liège (41%) et en Hainaut (42%).

Enfin, 1 enfant sur 2 bénéficie d'une liste de rentrée dans l'enseignement libre (51%). Le réseau libre ressort comme celui prévoyant le plus cette liste vis-à-vis des autres réseaux : elle concerne 45% des enfants de l'enseignement communal et de l'enseignement provincial, et 41% des enfants dans l'enseignement officiel.

##### Cartables et plumiers

Cartables et plumiers ne sont bien-entendu pas (toujours) des frais se présentant chaque année pour les parents. Cependant, ils constituent un poste de frais survenant à un moment ou à un autre du parcours de la scolarité des enfants. Le renouvellement de ce matériel apparaît cependant plus fréquemment que ne le laisse imaginer les discours sur le développement de bonnes pratiques telles que le réemploi, le recyclage et le recours aux alternatives gratuites. Ainsi, les parents ayant été confrontés à ce type de dépense à l'occasion de la rentrée 2016 sont 1 sur 5 à déboursier entre 1 et 25 euros (21%), 1 sur 4 paye entre 26 et 50 euros (26%). 24% paient plus de 76 euros. Seul 1 parent sur 7 ne paie rien (15%).

A part plus ou moins égale, les parents ayant des enfants en maternelle, primaire et secondaire sont environ 15% à ne payer aucun frais de renouvellement de plumiers et cartables (17% en maternelle et secondaire et 13% en primaire).

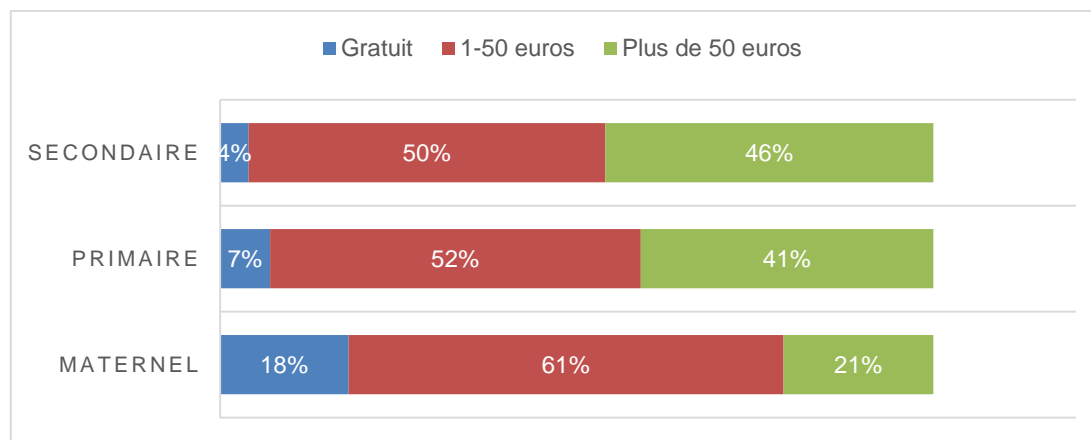
La part de parents ne payant aucun frais pour leur(s) enfant(s) est légèrement plus importante dans l'officiel (25%) par rapport au libre (22%) mais surtout qu'au communal (12%) et au provincial (10%). Cependant, c'est également dans l'officiel que les parents sont plus nombreux déclarer des frais plus élevés pour ces postes du budget de rentrée : 14% payent plus de 100 euros contre 12% du communal et 7% du libre.

Chiffre surprenant : 1 enfant sur 3 n'a pas de frais de renouvellement de cartable dans le Brabant wallon (37%) et un peu plus de 1 enfant sur 4 est également dans le cas au Luxembourg (28%) contre moins de 1 enfant sur 5 à Namur (18%), 1 sur 7 dans le Hainaut (15%) 1 sur 8 à Liège (12%) et... seulement 1 sur 10 à Bruxelles (10%).

Notons enfin qu'un peu plus de 1 enfant sur 5 coûte plus de 51 euros en frais de renouvellement de cartable et plumier dans le Luxembourg (23%). Ils sont 25% dans le BW, 32% à Namur, 38% à Bruxelles et 43% dans le Hainaut et à Liège.

## Les frais de matériel usuel

Pour payer les bics, les stylos, fardes, marqueurs, classeurs, lattes, équerres et tout le petit matériel nécessaire aux cours, 1 parent sur 5 paye de 1 à 25 euros pour son enfant (21%) et 24% de 26 à 50 euros. La moitié des parents paye donc entre 1 et 50 euros. 1 parent sur 10 ne paie aucun frais pour ce genre de dépense (9%). A l'autre extrême, un parent sur 8 paie plus de 100 euros (12%). La maternelle se distingue par la part la plus importante de gratuité, ce qui confirme les constats des sondages effectués par la Ligue des familles lors des enquêtes « frais scolaires » de 2015 et 2016.



**C'est en maternelle que les parents dépensent le moins** pour les frais de petit matériel, lors de la rentrée scolaire. Pour 18% des enfants, il n'y a eu aucun frais de rentrée, contre 7% en primaires et 4% des jeunes en secondaire. 61% des parents d'enfants en maternelle ont payé entre 1 et 50 euros, 52% des enfants du primaire et 50% des enfants du secondaire.

Au niveau des différents réseaux, 1 parent sur 2 a payé entre 1 et 50 euros tous réseaux confondus (entre **44% dans l'officiel**, 55% dans le provincial, 53% dans le communal et 55% dans le libre). La principale différence entre réseaux concerne la minorité de parents témoignant de frais nuls (gratuité) pour les frais de rentrée : 15% des parents d'enfants inscrits dans l'officiel et 10% des parents d'enfants inscrits dans l'enseignement communal disent que ces frais ont été nuls. En revanche, seuls 5% des enfants inscrits dans l'enseignement libre et 1% dans le provincial ont bénéficié de frais nuls.

### Durant l'année scolaire (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres)

Tous niveaux confondus, les tendances constatées lors des frais de rentrée concernant le matériel usuel se confirment durant l'année scolaire : 28% des parents payent 1 à 25 euros pour le petit matériel et 13,5% de 26 à 51 euros. **Les parents n'ayant aucun frais sont, en revanche deux fois plus nombreux qu'à la rentrée** (20% contre 12% en septembre) et ceux déclarant des frais au-dessus de 100 euros, deux fois moins nombreux (5% contre 11%). Cet aspect met en relief le temps particulier de la rentrée scolaire comme période où les frais se trouvent concentrés comparativement aux autres périodes de l'année scolaire.

Les tendances constatées aux niveaux des réseaux et des niveaux scolaires restent sensiblement identiques à celles relevées lors du premier trimestre 2016.

## Le matériel complémentaire

### Les cours de sport

Les tenues de sports, de piscine, chaussures de gymnastique, etc. sont des dépenses fréquemment relayées par les parents. La présente enquête permet d'objectiver ces frais dont l'estimation relevait jusqu'ici essentiellement de témoignages non suffisamment représentatifs.

Pour l'année scolaire 2106-2017, 22% des parents ne paient aucun frais relatif aux tenues et accessoires de sports pour leur enfant. Ils sont 63% à payer entre 1 et 50 euros. 1 sur 10 paye entre 51 et 75 euros (9%) et 6% plus de 75 euros.

Pour les enfants scolarisés dans l'officiel, 30% ne payent aucun frais, contre 25% dans le libre, 18% dans le communal et 13% dans le provincial. Pour la part des enfants ayant des frais sur ce poste, ils sont plus nombreux à payer une somme allant de 1 à 50 euros dans le libre (63%), dans le communal (68%) et dans le provincial (68%) comparativement aux enfants et jeunes scolarisés dans l'officiel (47%).

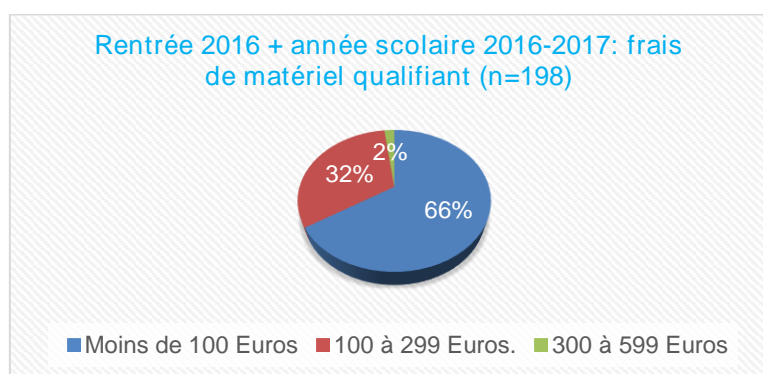
Plus de 1 enfant sur 3 n'est pas concerné par des frais pour le matériel de sport dans le Brabant wallon (38%) et légèrement moins dans le Luxembourg (30%). A l'image des tendances constatées pour les cartables et plumiers, cette part de non-dépense sur ces articles est bien moins élevée dans les autres Régions : 1 enfant sur 4 dans le Hainaut (23%) et à Namur (24%), 1 enfant sur 8 à Bruxelles (12%). Il faut signaler qu'en Région bruxelloise, la majorité des parents payent ces frais : 70% paient entre 1 et 50 euros. Dans les provinces wallonnes, les parents se retrouvent dans cette même fourchette de dépense : 66% dans le Hainaut, 68% à Liège, 63% au Luxembourg, 59% à Namur et 47% dans le BW (mais dans cette dernière province, le coût est plus souvent nul).

## Les cours qualifiants

Les frais de pratique professionnelle dans l'enseignement qualifiant (sets de couteaux Horeca, outillages techniques, vêtements de travail, chaussures de sécurité, etc.) à engager lors de la rentrée sont un point d'attention de plusieurs acteurs et avaient été relevés dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Il s'agit d'un enjeu important, hic et nunc, en termes de valorisation des apprentissages qualifiants mais également vis-à-vis des contenus de cursus de ces filières et des mesures relatives au tronc commun polytechnique en projet.

Les frais de matériel professionnel n'ont pas concerné beaucoup de jeunes dans l'étude 2016-2017. Etant donné le faible taux de réponses, la prudence est de mise. Cependant, sur 198 jeunes concernés dans notre échantillon, 66% de leurs parents payent entre 0 et 99 euros pour ce type de frais, 32% entre 101 et 299 euros et 2% entre 300 et 599 euros. Ces dépenses sont engagées en période de rentrée et couvrent ensuite l'ensemble de l'année scolaire (pas/très peu de nouveaux frais durant l'année scolaire).



Pour les parents de ces élèves du qualifiant, il est nécessaire de souligner que ces montants sont à envisager en sus des frais courants engagés lors de rentrée. Un écart de budget important comparativement à l'enseignement général peut en conséquence être mis en relief.

## Les supports informatiques

La grande majorité des parents (86%) ne paye aucun frais pour le matériel informatique. Seuls 5% payent entre 1 et 25 euros, 4% entre 26 et 50 euros, le reste plus de 50 euros (5%).

Cette observation est valable pour les deux Régions : 89% des parents wallons ne payent aucuns frais informatiques pour leur(s) enfant(s) en Région wallonne, il en est de même pour 81% des parents en Région bruxelloise. Dans les réseaux également, la majorité des parents ne payent rien. Il existe cependant de petites différences : 91% des parents ne déclarent aucun frais dans l'enseignement communal, contre 86% des parents du libre et 87% de l'officiel et 80% du provincial. 1 parent sur 10 déclare payer des frais sur ce poste budgétaire.



La quasi absence de frais sur ce poste s'explique par l'équipement des établissements en matériel informatique dans toutes les implantations scolaires. L'octroi à chaque école d'un nombre d'ordinateurs en fonction du nombre d'élèves (de 2 à 60 maximums par implantation) constitue une allocation publique qui permet, jusqu'à ce jour, de garantir la gratuité.

## Les frais de garderie et de cantine

### La garderie du temps de midi

La plupart des parents n'ont pas de frais pour la garderie de leur(s) enfant(s) sur le temps de midi : 80%. 12% ont payé moins de 1 euro, 3,5% entre 1 et 2 euros et 4% plus de 2 euros.

Entre les Régions, les différences sont frappantes. Les enfants bruxellois ne sont que 44% à bénéficier de la garderie gratuite, alors qu'en Wallonie, ils sont toujours plus de 3 sur 4 voire beaucoup plus : 75% en Brabant wallon, 81% au Luxembourg, 86 à Namur, 90% dans le Hainaut et même 95% à Liège.

Pour les parents concernés par le paiement des frais de garderie, le coût est majoritairement de 0,51 à 1 euro (7%) ou de 0 à 0,50 euro (5%). 9% des parents payent plus de 1 euro pour la garderie dont 4% plus de 2 euros. A noter : interrogés sur les frais à rendre gratuit en priorité, dans l'optique d'un phasage de la gratuité scolaire, les parents sont très nombreux à citer la garderie. Ceci implique qu'une partie des parents n'ayant pas recours à la garderie souhaiteraient y avoir recours dans le cas d'une gratuité de celle-ci.

#### Durant l'année scolaire (second et troisième trimestres)

Tous niveaux confondus, les tendances constatées lors de la rentrée scolaire 2016 se confirment concernant les gammes de prix pratiquées ainsi que vis-à-vis des disparités constatées entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie. Les écarts ressortent de façon saillante : les enfants bruxellois ne sont que 6,7% à bénéficier de la garderie gratuite (et 33% à bénéficier d'une garderie à un coût inférieur à 50 centimes d'euro), alors qu'en Wallonie, ils sont toujours plus de 3 sur 4 à en bénéficier (moyenne de 75% qui sont concernés par un coût inférieur à 50 centimes d'euro).

### La cantine

61% des enfants ne sont pas concernés par la prise de repas chauds au sein de la cantine de l'école. 11% y vont 1 fois par semaine, 9% 1 à 2 fois par semaine et 13% 4 fois par semaine et 6% toute la semaine. La majorité des parents paye entre 1 et 3 euros par repas (60%) pour leur enfant. 39% payent entre 4 et 6 euros par repas. 1% plus de 7 euros. Les repas chauds ne sont jamais gratuits.

Pour 1 enfant sur 2 (51%), le parent paye les repas chauds par virement bancaire. 1 enfant sur 3 (33%) paye à l'école les repas chauds directement en liquide. Pour le reste des enfants, c'est le parent qui paye lui-même l'école en liquide (16%). Un étalement de paiement est proposé pour 1 enfant sur 3 (37%) quand il participe aux repas chauds. Pour 63% des enfants, aucun étalement de paiement n'est possible.

# Les frais spécifiques à charge des parents

## Les sorties et les voyages scolaires

### La communication école-parents sur les sorties et voyages

Concernant les sorties et voyages scolaires, le questionnaire comprenait un volet détaillé de questions permettant de cerner le lien parent-école et la communication effectuée par les établissements. Deux interrogations complémentaires ont été investiguées :

- La question des documents explicatifs remis par l'école aux parents pour les sorties et voyages scolaires (coûts, lien au projet pédagogique).
- La question de la présentation de la sortie/du voyage au niveau attendu de participation de l'élève (obligatoire/non obligatoire).

### Les documents remis aux parents

Nous constatons que la communication reste peu développée par les directions et Pouvoirs Organisateurs. Ainsi, au premier trimestre, 1 parent sur 2 **dispose d'un document descriptif des coûts des sorties et voyages proposés par l'école (53%)**. Toutefois, 1 sur 3 n'en dispose pas (35%), la part restante de parents ne s'estime pas concernée.

Ce document est en revanche plus souvent fourni en maternelle (58% des enfants scolarisés en maternelle contre 52% des enfants du primaire et secondaire). En outre, il est possible de constater un écart significatif, entre réseaux : il est mis à disposition de 63% des enfants scolarisés dans le réseau officiel, contre 57% **dans l'enseignement libre** et respectivement 47% et 49% des enfants dans le provincial et le communal.

Lorsque nous examinons plus en détail, la communication école-parents, nous constatons par ailleurs que la proportion de parents disant ne pas être concernés par la remise d'un tel document, au premier trimestre 2016 est élevée : 56%. Cette proportion ne doit pas être mésinterprétée. En effet, nombre de parents n'ont pas encore reçu, au premier trimestre, les informations pour des sorties et voyages prévues plus tard dans l'année. Cet aspect se trouve confirmé dans la décomposition des réponses : 1 enfant sur 5 obtient un tel document (20%) et 1 parent sur 5 (24%) n'en a pas reçu (la part restante couvre donc la population n'étant pas partie en voyage/sortie scolaire ou n'ayant pas de sortie/voyage scolaire programmée au premier trimestre). Les proportions sont quasi identiques entre niveaux d'études.

Enfin, notons que les parents d'enfants scolarisés dans l'enseignement professionnel sont moins nombreux à disposer de documents portant sur l'explication pédagogique des voyages et sorties : 15% contre 20% dans le général, 22% pour la filière technique de transition et 28% pour la filière technique de qualification.

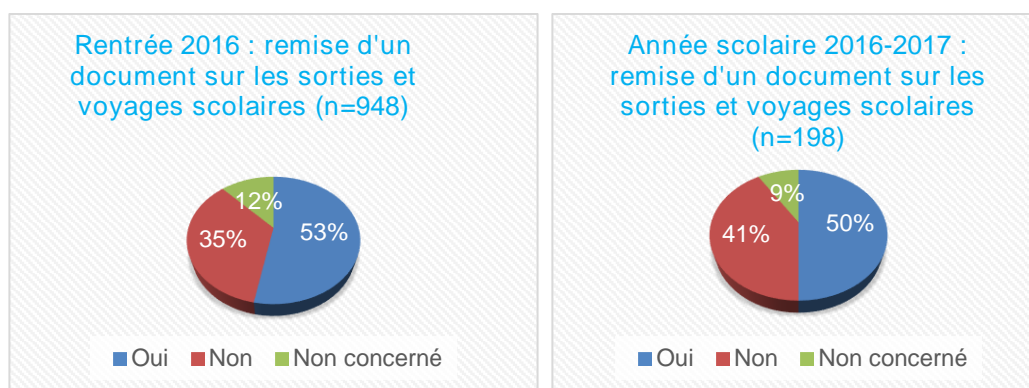
Sur l'ensemble des sous-régions étudiées, nous observons les mêmes tendances à l'exception de la province du Luxembourg où 67% des parents témoignent disposer (contre 53% en moyenne dans les autres sous-régions).

### Durant l'année scolaire (second et troisième trimestres)

Nous avons souhaité vérifier si ces tendances se confirmaient lors des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire. Lors de la rentrée 2016, en effet, tous les parents n'avaient pas encore nécessairement reçu les informations relatives aux voyages et sorties scolaires. Aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres, la part de parents se déclarant non concernés est de 9%. La moitié des parents (50,30%) disposent d'un document descriptif des coûts des sorties et voyages contre 4 parents sur 10 (41%) **déclarant n'avoir rien reçu**.

Un premier constat est donc qu'une écrasante majorité de parents est concernée par ces sorties et voyages scolaires (91% des enfants concernés). En outre, l'observation selon laquelle ce document était davantage fourni aux parents d'enfants en maternelle ne se vérifie plus en cours d'année scolaire : pour 67% des enfants en maternelle, les parents déclarent disposer d'un document concernant une sortie. Il en est de même pour 69 et 66% des enfants en primaire et secondaire.

Concernant les tendances entre réseaux, celles-ci se vérifient, durant l'année scolaire. Il en est de même au niveau des régions. La province du Luxembourg ressort comme en septembre en tant que « bonne élève » : pour 77% des enfants, les parents disposent d'un tel document. Autre particularisme, les parents en province de Liège sont (en cours d'année seulement) les mieux informés (80% des enfants disposent d'un document descriptif des sorties et voyages).



### Le caractère obligatoire ou facultatif

Le contenu pédagogique et les détails financiers transmis ou non par l'école sont un aspect important de la perception des classes de dépaysement et des voyages par les parents. Ils ne sont pas les seuls. La présentation par la direction, le PO ou les enseignants de ces activités comme obligatoire ou facultatives est également un point d'attention important.

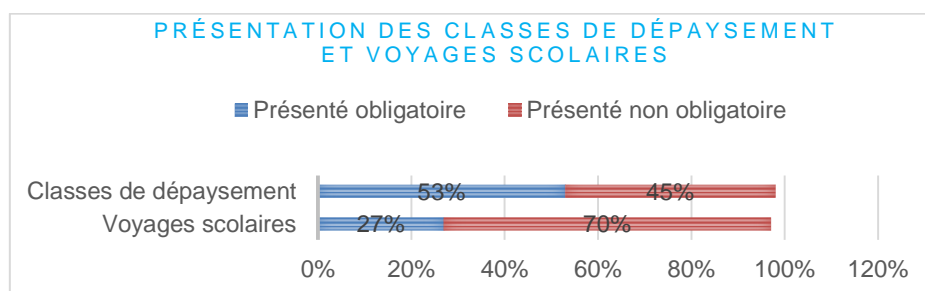
La présentation des voyages comme non obligatoires concerne 70% des jeunes du secondaire et 67% des enfants en primaire (en maternelle, les voyages sont marginaux). Cette forte proportion de présentation de projets de voyages comme « non obligatoires » par l'établissement scolaire tranche avec les constatations relatives aux classes de dépaysement (Voir Infra.).

Il n'y a pas de différences de présentation des voyages, classes de dépaysement et sorties comme « obligatoires » entre les différents réseaux et les différentes filières. La part d'obligation est proche de 30% (34% dans l'enseignement général, 31% dans l'enseignement professionnel, 37% dans l'enseignement spécial, 30% en technique de qualification), sauf pour l'enseignement technique de transition où elles sont plus souvent facultatives (15% d'obligation).

Au niveau des régions, Liège se distingue fortement des autres provinces wallonnes. Pour 45% des enfants, les sorties sont présentées comme obligatoires (plus de 2 enfants sur 5). Ce chiffre est nettement plus élevé que dans les autres régions : Brabant wallon (32%), Hainaut (34%), Luxembourg (23%) et Namur (25%). En région Bruxelles-Capitale, les voyages, classes de dépaysement et sorties sont présentés comme obligatoires pour 1 enfant sur 3 (31%).

Les classes de dépaysement sont présentées comme obligatoires pour les parents de 1 enfant sur 2 (53%). Elles sont plus fréquemment présentées comme obligatoires aux parents des enfants en maternelle (63% des enfants), par rapport au secondaire (50% des jeunes) et aux primaires (50% des enfants).

Elles sont davantage présentées comme obligatoires dans l'enseignement communal (58%) et provincial (56%) comparativement à l'enseignement officiel (50%) et libre (49%). C'est au niveau des filières du secondaire que l'on constate des écarts plus importants : les élèves de l'enseignement techniques de transition sont davantage concernés par des classes de dépaysement présentées comme obligatoires (68%) que leurs homologues de l'enseignement général (53%), technique de qualification (51%) et de l'enseignement professionnel (50%).



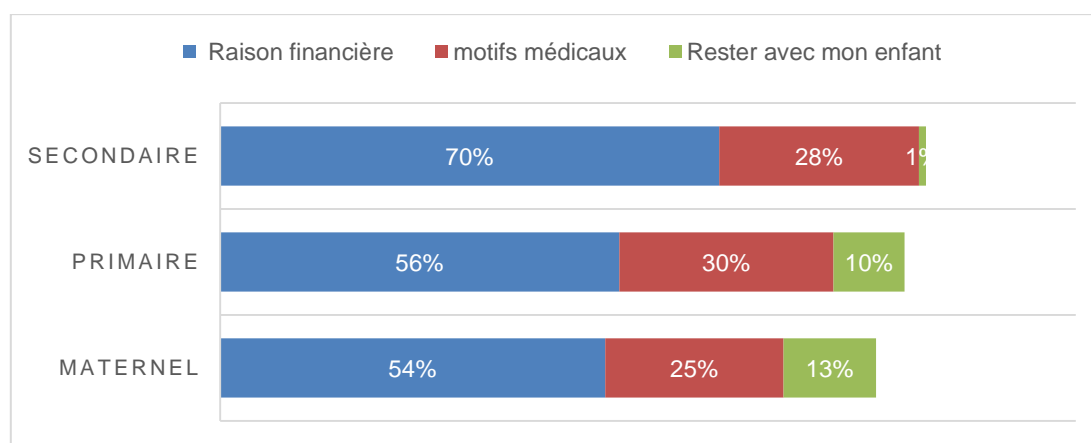
Au niveau des sous-Régions étudiées, la Région de Bruxelles-Capitale se détache avec des classes de dépaysement davantage présentées comme « non obligatoires » pour 3 enfant sur 5 (66%). Par contre, dans les autres Régions, la présentation de l'obligation est manifeste : en Brabant wallon, 1 enfant sur 2 doit y participer (49% des enfants) tout comme dans le Hainaut et la province de Namur (55%). La part d'obligation grimpe à 67% en province de Luxembourg et à 73% en province de Liège.

Facultatif ou obligatoire ? La législation est claire au sujet des voyages scolaires : les classes de mer, classes de neige et autres voyages ne sont jamais obligatoires. Et pourtant, un haut taux présente ces voyages comme « obligatoires » (27%).

Sans pouvoir affirmer que l'école présente explicitement le voyage comme obligatoire, le fait est que cette part des parents interrogés l'ont perçu comme tel. Il devient donc de fait obligatoire et nous flirtons ici avec les limites de la légalité. D'autant plus lorsque beaucoup d'écoles font mention du voyage scolaire dans le projet pédagogique de l'école ou le Règlement d'Ordre Intérieur qui est signé par les parents au moment de l'inscription.

## Sorties et voyages scolaires : partir ou pas

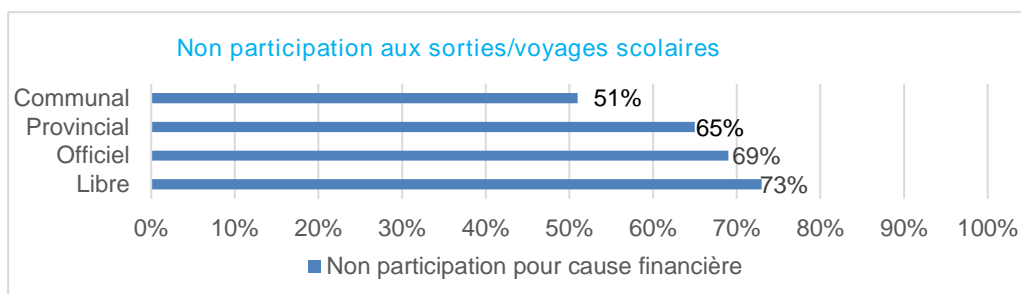
14% des enfants et jeunes de notre échantillon n'ont pas participé à une ou plusieurs sorties/voyage scolaire. Parmi ces enfants et jeunes, les parents nous répondent très majoritairement que la question du coût a joué un rôle de premier ordre dans le refus d'inscription à ces activités. Les parents de 3 enfants sur 5 (64%) de cette part, sont dans ce cas de figure. Viennent ensuite les raisons médicales (22%), la peur de se séparer de son enfant pendant cette période (10%) et le besoin de conserver du temps avec son enfant (4%). Cette tendance reste de mise, en cours d'année scolaire : le coût des sorties est le motif cité par la majorité des parents pour expliquer la non-participation de l'enfant à une sortie (69,5 % des enfants).



**En secondaire, c'est majoritairement le coût des sorties qui joue un rôle** dans le fait que le jeune ne participe pas aux sorties et/ou voyages. Dans le secondaire, pour 70% des jeunes dans le secondaire ne partant pas, le parent exprime cette raison comme refus d'inscription à une sortie ou un voyage. C'est également cette raison qui est invoquée en premier lieu dans le primaire (56% des enfants non-inscrits) et de la maternelle (54% des enfants non-inscrits). A ces âges cependant, la peur de se séparer de son enfant est plus prégnante : 13% des enfants du maternel et de 10% des enfants en primaire ne sont pas partis pour cette raison (25% des enfants en maternelle et 30% des enfants en primaire ne sont pas partis pour motifs médicaux). Ces tendances se confirment en cours d'année scolaire.

C'est en provinces de Namur et du Luxembourg que la dimension « frais trop élevés des sorties et voyage » est la plus citée, courant du premier trimestre : 82 et 76 % des parents respectivement estiment que cela a contribué à ne pas inscrire leur enfant à ces événements. Ils sont moins nombreux en province du Brabant wallon (60%) en région Bruxelloise (50%) et en province de Liège (48%). Dans ces provinces, la raison médicale est plus souvent évoquée suivie du souhait de ne pas se séparer de l'enfant. A noter, la spécificité des provinces de Liège et de Luxembourg où le fait d'avancer pour motif de non inscription le souhait de « passer du temps avec leur enfant » concerne 1 parent sur 8 dans les provinces du Luxembourg et de Liège (13%) alors que presque aucun parent n'a choisi cet item dans les autres sous-Régions étudiées.

C'est dans le réseau libre que la raison du coût est le plus souvent évoquée par les parents qui n'inscrivent pas leur enfant à une sortie ou un voyage : les parents de 3 enfants sur 4 l'évoquent (73%). Ils sont un peu moins nombreux à l'avancer dans l'officiel et le provincial (69 et 65%), les parents de 1 enfant sur 2 (52%) évoquent ce motif dans le communal.



La « non-participation de l'enfant » lié au surcoût (et à la crainte de ses conséquences sur le budget familial) engendre une limitation ou une auto-exclusion. Cet aspect relevé dans les approches qualitatives par les deux dernières enquêtes de la Ligue des familles se trouvent donc confirmé par la présente étude.

### Sorties et voyages scolaires : les modalités de paiement

Les parents de plus de 1 enfant sur 2 paient les sorties par virement bancaire (55% des enfants et jeunes). Viennent ensuite le paiement par l'enfant/le jeune directement en liquide auprès de l'école/du PO (23%) et le paiement en liquide par le parent auprès de l'école (11%). 10% des parents ne s'estiment pas concernés. Le virement bancaire est davantage de mise dans le secondaire (63%) comparativement aux niveaux du primaire (52%) et surtout, de la maternelle (38%). Ces tendances sont constatées dès la rentrée scolaire et l'examen des réponses en cours d'année scolaire les confirment.

En maternelle, le paiement de la main à la main en liquide prime (22% des enfants de la maternelle contre 10% des enfants du primaire et 7% des enfants du secondaire). C'est également l'enfant qui paie en liquide le plus souvent, en maternelle et primaire (28 et 27% respectivement).

Le paiement par virement bancaire est nettement plus fréquent dans l'enseignement officiel (66% des enfants scolarisé dans l'officiel) et dans le libre (62%) comparativement à l'enseignement communal (46%) et provincial (48%). Les taux les plus élevés de paiement en liquide par l'enfant ou le jeune sont constatés dans l'enseignement provincial (37%) et communal également (26%).

Enfin, des écarts sont constatables selon les différentes sous-Régions étudiées : le paiement par virement bancaire est nettement moins employé **par les parents d'enfant du Hainaut (49% des enfants)** et de Liège (51% des enfants) comparativement au Brabant wallon (67%) et à Bruxelles (63%). Les provinces du Luxembourg et de Namur donnent des observations intermédiaires (respectivement 55 et 56% des enfants).

### Durant l'année scolaire (second et troisième trimestres)

Les observations concernant les modalités de paiement restent, en toute logique, similaires à celles relevées à l'occasion de la rentrée scolaire 2016. En revanche, en cours d'année scolaire, les réponses aux questionnaires permettent d'approcher la question des facilités de paiement.

Pour un peu plus de la moitié des enfants (52%), les parents déclarent ainsi pouvoir bénéficier d'un étalement de paiement pour les sorties et voyages. Pour 1 enfant sur 5, cette possibilité n'est pas proposée par l'école (22%) et pour 1 enfant sur 4, les parents indiquent ne pas se sentir concernés (26%). L'étalement des paiements est le moins fréquent pour les enfants du maternel : 44% d'entre eux indiquent disposer de cette possibilité (comparativement, cette possibilité est valable pour 53% des jeunes en secondaire et 57% des enfants en primaire).

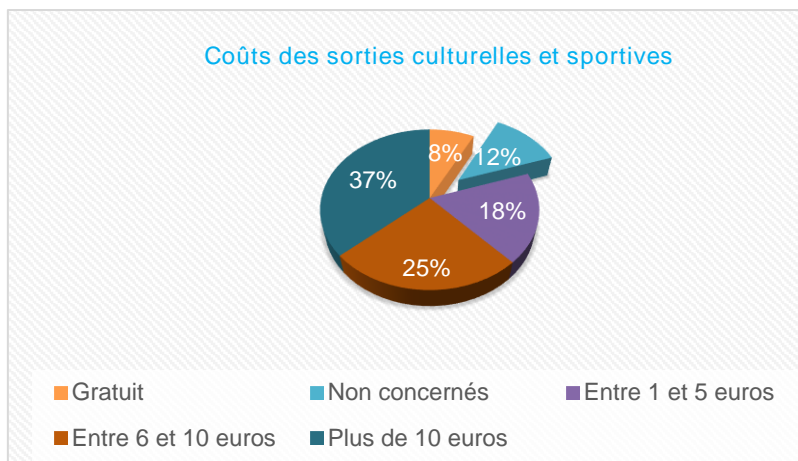
Enfin, au niveau des sous-régions, la possibilité de recourir à un étalement des paiements est plus prégnante dans le Luxembourg (63% des enfants). Les tendances relevées ne divergent pas selon le réseau ou la filière d'enseignement sur cet item.

## Les coûts des sorties, des classes de dépaysement et des voyages scolaires

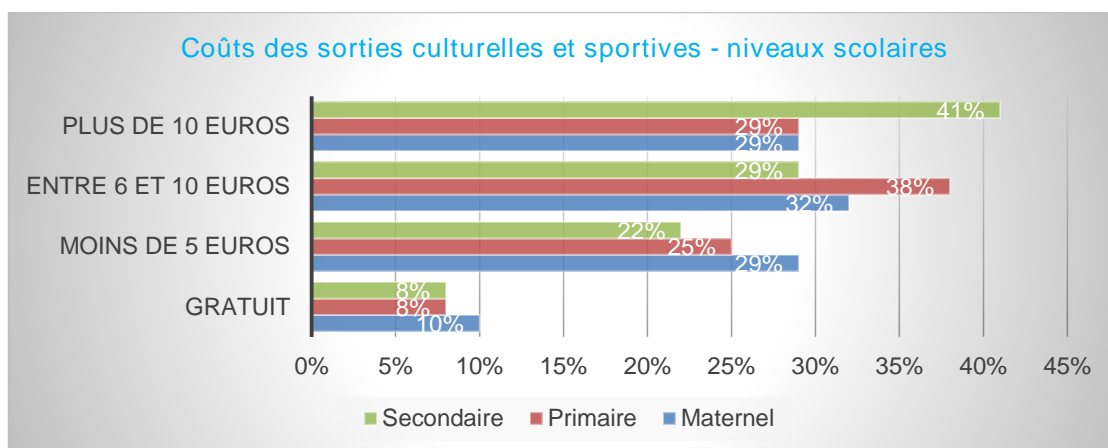
Un des biais des sondages effectués, lors de nos enquêtes précédentes, entre 2005 et 2016, sur les coûts à charge des parents des sorties, classes vertes et voyages scolaires résidait dans le fait que l'ensemble des parents n'étaient pas nécessairement concernés par chacun de ces frais sur l'année scolaire. En outre, les observations de prix sur ces postes budgétaires effectuées sur des échantillons non représentatifs ne permettaient pas d'identifier objectivement les fourchettes de prix auxquelles sont confrontés les parents. Nous avons corrigé ces problèmes et reprendrons ci-après chacun des types de frais constatés en cette année scolaire 2016-2017.

### Sorties culturelles et sportives

Par sorties culturelles et sportives, nous entendons les sorties scolaire d'une journée maximum. Sur ce type de sorties, nous constatons que la gratuité est loin d'être rencontrée. Les sorties gratuites n'ont concerné que 7,5% des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles (12% des parents ne s'estimaient pas concernés). Au total, 36% des enfants ont été concerné par des sorties de plus de 10 euros. Pour 25% des enfants, le prix était compris entre 6 et 10 euros. Enfin, pour un peu moins d'1 enfant sur 5, le prix se situait entre 1 et 5 euro (18%).



Ces chiffres globaux doivent toutefois être décomposés par niveau scolaire. Pour 22% des enfants, les parents ont dû payer moins de 5 euros/sortie en secondaire. Une part relativement proche du primaire (25%). Le maternel ressort comme le niveau le moins cher puisque pour 29% des enfants, les parents paient moins de 5 euros. A l'autre extrémité des gammes de prix mentionnées, le niveau secondaire se distingue par les plus hauts coûts demandés pour les sorties scolaires : pour 41% des jeunes les prix sont supérieurs à 10 euros pour les sorties, contre 35% des enfants en primaire et 29% des enfants en maternelle. Ces constatations sont valables pour l'ensemble des réseaux d'enseignement, où les parents d'1 enfant sur 3 sont confrontés au paiement de sortie à plus de 10 euros.



Au niveau des différentes sous-régions étudiées nous constatons qu'en région Bruxelles-Capitale, les parents sont confrontés à des fourchettes de prix des sorties plus haute que dans les autres régions. Pour 1 enfant sur 2 à Bruxelles, les parents payent plus de 10 euros (49%) pour les sorties. Cette proportion est un peu plus faible pour en province de Namur (43%), du Brabant wallon ou du Hainaut (36% chacun). Notons que les provinces de Liège et Luxembourg se distinguent à l'inverse par des proportions plus faibles de coûts de plus de 10 euros/sortie : 29% en province de Luxembourg et 28% en province de Liège. A l'autre extrémité, seuls 2% des enfants bruxellois ont bénéficié de sorties gratuites, contre 11% des enfants en provinces de Namur et de Luxembourg, 8% des enfants en province de Liège et 7,3% des enfants vivant en province du Hainaut.



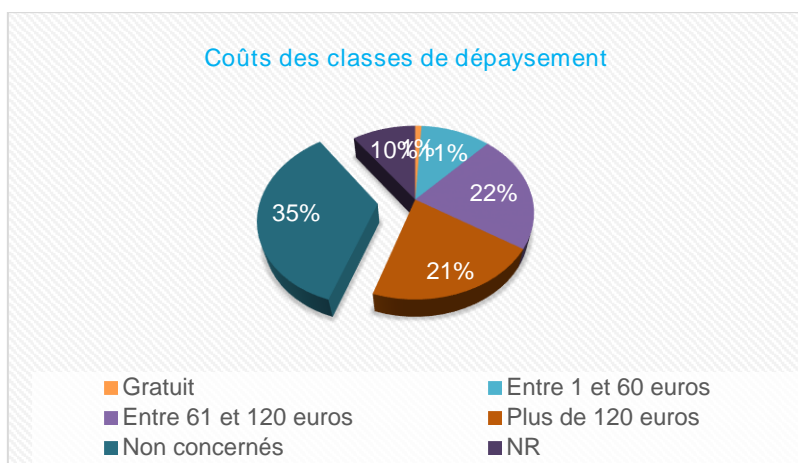
Les observations précitées restent constantes sur l'ensemble de l'année scolaire. Signalons toutefois quelques différences entre les filières : les sorties culturelles et sportives sont plus souvent gratuites dans le professionnel (14%) soit plus du double comparativement aux enfants et jeunes scolarisés dans l'enseignement général (6%) ou en technique de qualification (7%). La filière technique de transition est en revanche moins concernée par cette gratuité (4% et 2% d'élèves ont bénéficié de sorties gratuites).

Enfin, des disparités importantes sont constatées lorsqu'on met en perspective les différents réseaux : le réseau officiel propose de façon plus saillante des sorties culturelles et sportives de plus de 10 euros (47%), comparativement aux autres réseaux (respectivement : 40% pour l'enseignement libre, 31% pour l'enseignement provincial et communal). A l'inverse, au niveau des fourchettes de prix plus basses : 1 enfant sur 3 (32%) a été concerné par des prix par sortie de moins de 5 euros dans l'enseignement communal, contre 21% des enfants et jeunes scolarisés dans le provincial, 24% dans le libre, et... 18% dans l'officiel.

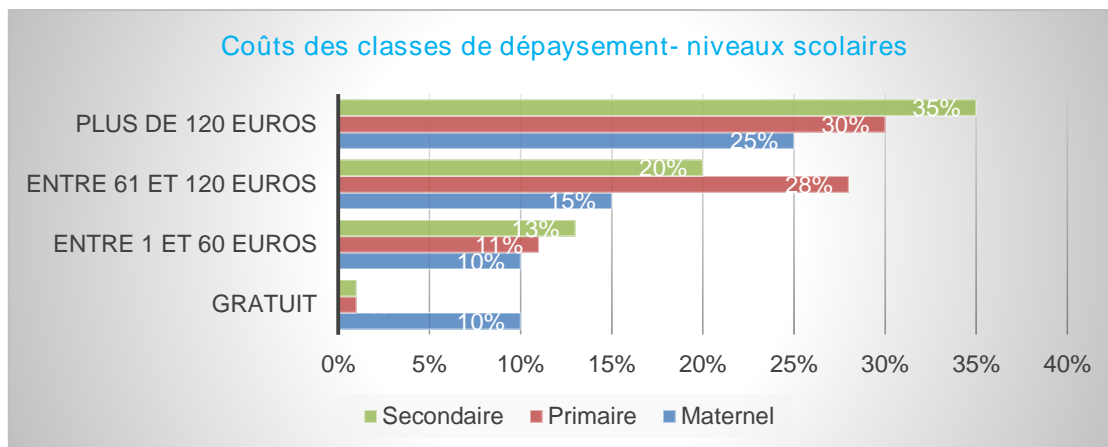
### Classes de dépaysement

Par classes de dépaysement, nous entendons activités de plus de deux jours et non les petites excursions d'un jour (ces dernières ont été traitées distinctement et comptabilisées avec les sorties culturelles et sportives abordées précédemment).

Les classes de dépaysement ne sont (presque) jamais gratuites. Seuls les parents d'1% des enfants de notre échantillon déclarent avoir bénéficié de la gratuité pour celles-ci. Pour 11% des enfants la somme engagée par classe de dépaysement se situait entre 1 et 60 euros, pour 22% entre 61 et 120 euros et pour 21%, elle était de plus de 120 euros (la part restante des enfants et jeunes non concernés par une classe de dépaysement durant l'année scolaire 2016-2017 : 35%).



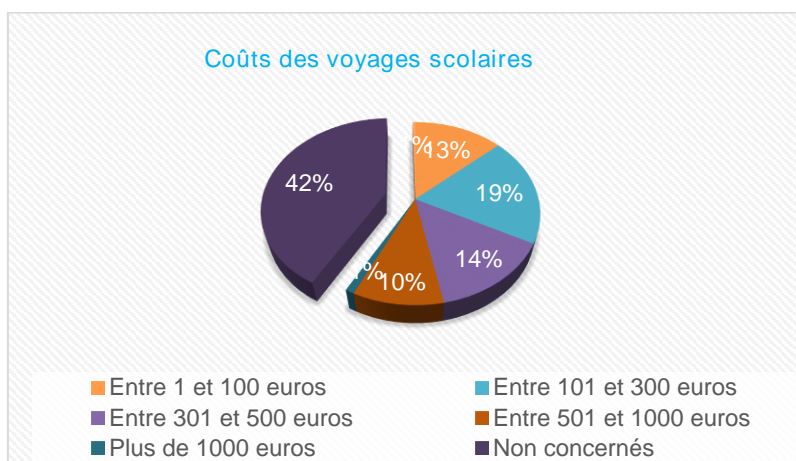
Le niveau maternel se distingue au niveau des coûts moins élevés des classes de dépaysement : les parents de 2 enfants sur 5 disent avoir payé plus de 61 euro, contre 55% des secondaires et 58% des enfants dans le primaire. La proportion de gratuité y est également plus élevée sur ce poste de dépenses (10% des enfants).



L'enseignement en technique de qualification et l'enseignement général coûtent le plus cher pour les classes de dépaysement. 35% et 34% des parents ont payé plus de 120 euros respectivement, contre 24 % en professionnel. Plus de 3 parents sur 5 dans l'enseignement provincial et officiel ont payé plus de 61 euros (63% et 60%), contre 51% dans le libre et 49% des enfants dans le communal. Nous ne distinguons pas de différences notoires entre les sous-régions étudiées quant aux gammes de prix des classes de dépaysement.

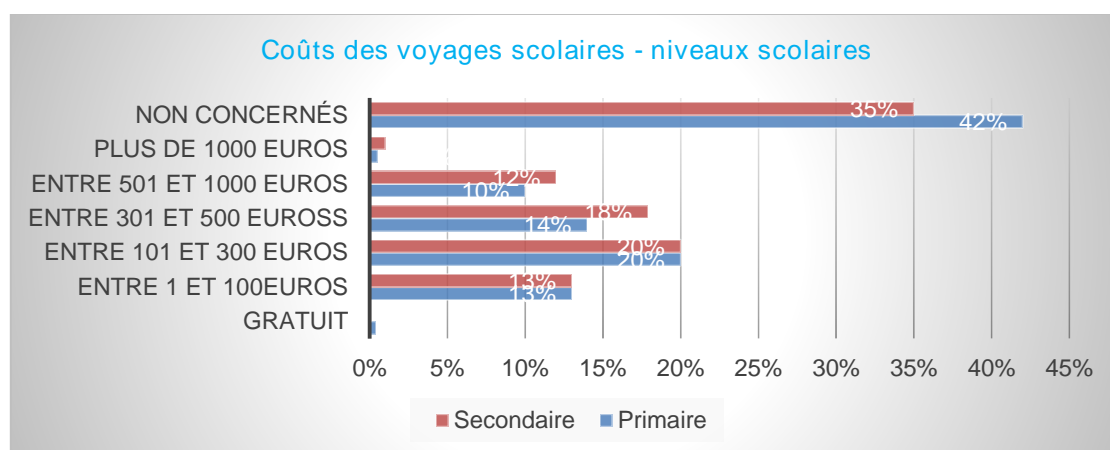
### Les voyages scolaires

Les voyages scolaires ne sont jamais gratuits. Seuls 0,4% des enfants et jeunes de notre échantillon déclarent avoir bénéficié de la gratuité pour ceux-ci. Pour 13% des enfants la somme engagée pour les voyages scolaires se situait entre 1 et 100 euros, pour 19% entre 101 et 300 euros, pour 14% entre 301 et 500 euros et pour 10% entre 501 et 1000 euros. Elle était de plus de 1000 euros pour 1% (la part restante des enfants et jeunes n'était pas concernés par un voyage scolaire durant l'année scolaire 2016-2017 : 41%).



Le niveau maternel est très marginalement concerné par des voyages scolaires (la part très faible de parents ayant répondu à cet item dans le questionnaire signifiait très probablement des frais relatifs à des sorties et classes de dépaysement). Nous avons, en revanche retenu, les résultats du questionnaire pour les niveaux primaire et secondaire pour lesquels les tendances sont similaires : 42% des enfants de notre échantillon n'étaient pas concernés par un voyage scolaire, en primaire et 35% des jeunes n'étaient pas concernés par un voyage scolaire, en secondaire.

Par niveau scolaire, les gammes de prix rencontrées par les parents se décomposent comme suit :



Nous ne relevons pas d'écart significatif quant à ces tendances au niveau des croisements avec les filières et réseaux scolaires. Il en est de même au niveau des sous-régions étudiées : chacune des sous-régions est concernée par des taux de participation et des gammes de prix similaires.

## Les parents face à la réglementation sur les frais scolaires

Deux axes de questionnement complémentaires ont été adressés aux parents en matière de réglementation, dans le cadre du questionnaire d'enquête. Il s'agit, d'une part, de la connaissance de la réglementation en termes de frais scolaires (dont le détail est repris en annexes 1 et 2 de la présente étude) et, d'autre part, des effets de la réglementation relative au décompte périodique obligatoire, en application depuis 2015.

Le volet du questionnaire dévolu à ces items comprenait une première série de questions permettant de déterminer si les répondants connaissaient ou non la législation « frais scolaires » et si ceux-ci ont été confrontés aux typologies de frais suivants durant l'année scolaire 2016-2017 :

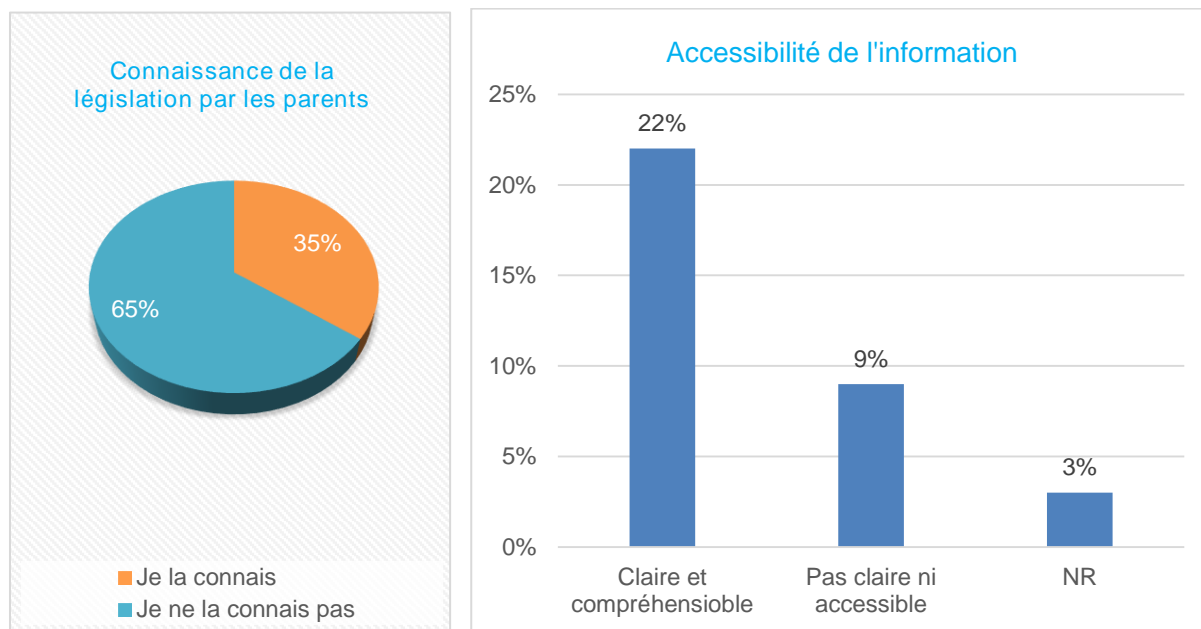
- Les « frais pouvant être réclamés » : certains frais peuvent être réclamés aux parents, et les parents doivent les payer lorsque l'école leur demande.
- Les « frais pouvant être proposés de manière facultative » : certains frais peuvent être réclamés aux parents, mais les parents ne doivent pas les payer. Leur enfant ne sera pas pénalisé pour cela (exclusion, par exemple).
- Les « frais totalement interdits et ne pouvant pas être réclamés » : ces frais sont totalement interdits et illégaux. Concrètement, ils ne peuvent pas être réclamés. Si l'école demande ce genre de frais, les parents peuvent porter plainte et l'école sera amenée à rembourser les frais ainsi demandés.

Il est nécessaire de noter à cet égard que la campagne de promotion de l'enquête soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comprenait un visuel détaillé de ces typologies de frais. Ces visuels tirés à 10.000 exemplaires ont été remis aux parents de septembre à novembre 2016.

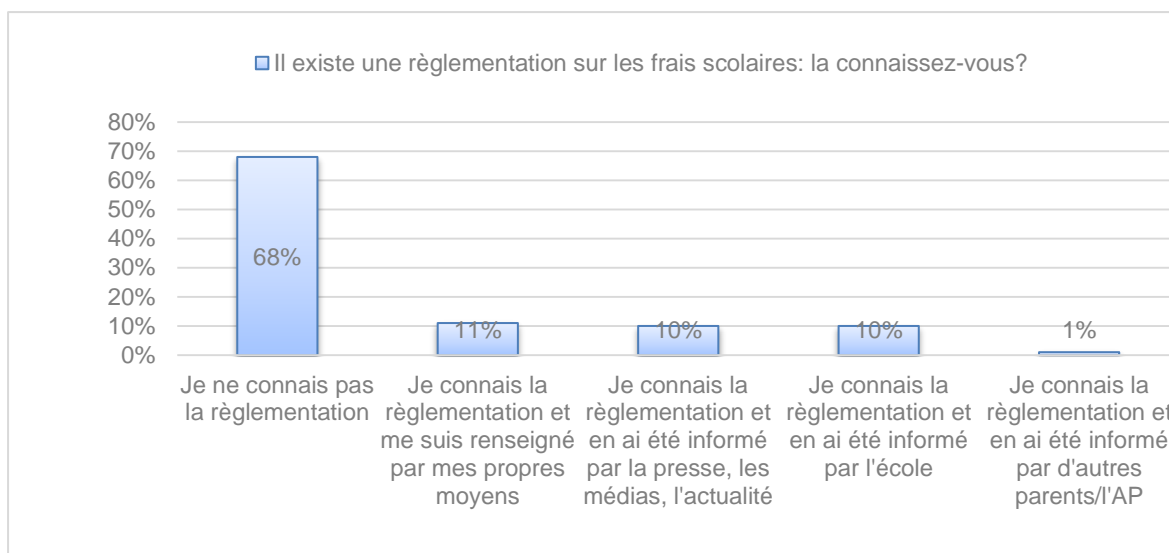
Le questionnaire comprenait, ensuite une seconde série de questions centrées sur la connaissance des règles de la législation relative au décompte périodique. Ces questions menant à des interrogations plus approfondies visaient à connaître le ressenti et l'avis des parents sur ces décomptes en termes d'impacts administratifs, financiers et de rapports à l'école de leurs enfants.

## Connaissance de la réglementation

La méconnaissance de la réglementation par les parents constituait un trait récurrent des enquêtes par sondage de la Ligue des familles (chaque année le taux de méconnaissance oscillait entre 70 et 75% selon les niveaux scolaires). La présente étude permet de confirmer cette tendance : 65% des parents de notre échantillon ne connaissent pas la législation sur les frais scolaires.



1 parent sur 4 (22%) estime que cette réglementation est compréhensible mais pour 9% d'entre eux, elle ne l'est pas (3% des parents n'ont pas répondu à cette question). Décomposée plus en détail, les questions relatives à la connaissance de la réglementation donnent la répartition suivante :



1 parent sur 3 déclare connaître la législation. 11% des parents se sont renseignés par leurs propres moyens pour connaître cette réglementation. Pour 10%, elle a été fournie par l'école. Ils sont parfois eux-mêmes enseignants ou le PO a joué un rôle.

10% des parents ont été informés par d'autres moyens tels que la presse, les journaux télévisés, la radio, etc. Seul 1% des parents disent qu'ils ont été informés par d'autres parents ou par une association de parents.

Ce taux important de non-connaissance des réglementations n'a semble-t-il pas évolué malgré la mise en place d'informations accessibles sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be). L'enjeu d'une information simple et accessible garde toute son actualité.

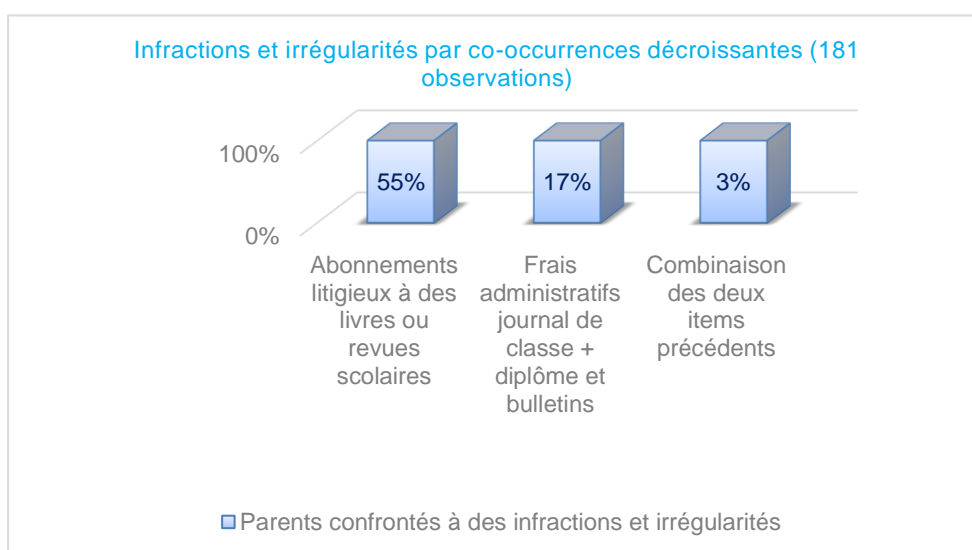
## Les infractions à la réglementation

Une précaution méthodologique doit être appliquée aux chiffres sur l'item des infractions concrètes à la législation. Peu de parents ont en effet répondu de façon complète à cette partie du questionnaire. Par ailleurs le taux de réponse « ne sais pas » y est particulièrement élevé. Dès lors, les résultats présentés ici concernent 181 observations. Ils donnent un éclairage sur les occurrences de types d'infractions mais ne peuvent (contrairement aux autres sous-thématiques abordées) être envisagés comme résultats représentatifs.

Le type d'infractions sondées au sein de cette partie du questionnaire concernait la rencontre des faits suivants par les parents, durant l'année scolaire 2016-2017.

- La vente du journal de classe par l'école.
- Les frais administratifs non précisés.
- Les frais administratifs pour la remise du diplôme/du bulletin.
- L'existence d'un forfait « frais administratifs ».
- Les abonnements litigieux à des revues scolaires (lien peu clair avec le projet pédagogique).
- L'achat litigieux de livres scolaires (lien peu clair au projet pédagogique).

Sur la part de parents ayant répondu à ce sous-thème, nous constatons l'absence d'infraction pour le niveau maternel. En revanche, les infractions et irrégularités sont toujours de mise en primaire et en secondaire. Ventilés par proportions de cooccurrences rencontrées dans le relevé des réponses des 181 observations de parents, les infractions et irrégularités principales apparaissent comme suit :



**Les irrégularités les plus nombreuses concernent l'achat ou l'abonnement à des manuels scolaires dont la législation interdit de réclamer les frais au parents pour l'enseignement primaire.** La forte proportion de ce type d'irrégularités provient du caractère ambigu, dans la législation, des « frais facultatifs ». D'autres infractions plus isolées sont constatées par ailleurs dans l'enseignement primaire et secondaire, notamment les infractions portant sur les frais administratifs pour la remise du diplôme/du bulletin ainsi que la facturation du journal de classe.

## Le décompte périodique

Le décompte périodique obligatoire est, à ce jour, en vigueur dans l'ensemble des niveaux scolaires. Ce décompte périodique reprend, par élève et pour la période couverte, l'ensemble des frais réclamés, leurs montants, leurs objets et le caractère obligatoire ou facultatif de ceux-ci et mentionne les modalités et les éventuelles facilités de paiement. Ce document est communiqué aux parents à plusieurs reprises tout au long de l'année scolaire selon une périodicité pouvant aller d'un mois minimum à quatre mois maximum.

Le questionnaire d'enquête ciblait plusieurs points de questionnement en termes d'impacts de cette nouvelle législation pour les parents.

- Le décompte périodique en tant qu'outil d'aide aux parents permettant de clarifier, par période, des frais réclamés par les écoles (visée de transparence).
- Le décompte périodique en tant que facilitateur de meilleures modalités de paiement (pour sortir l'enfant, le jeune des flux financiers).
- L'influence du décompte périodique sur la diminution des frais scolaires à charge des parents.

Le décompte périodique permet-il **d'avoir une meilleure vue sur le détail des frais scolaires demandés par l'école** ? 1 parent sur 2 répond par l'affirmative : « vrai », pour plus d'un parent sur 3 (38%) et « tout à fait vrai » pour 12% des parents. Cependant, 17% des parents estiment que le décompte périodique n'aide pas à y voir plus clair sur les frais facturés par l'école (11% faux, 6% tout à fait faux). Enfin signalons une part importante de parents ne se prononcent pas (30%).

**Les parents sont d'accord pour dire que le décompte périodique permet la transparence des coûts** des frais courants (liste de rentrée, matériel courant) : 2 parents sur 5 (39%) répondent par l'affirmative. 19% ne sont pas d'accord avec cette affirmation, et 8% pas du tout d'accord. 32% ne se prononcent pas.

Au niveau de la clarté des montants demandés pour les frais spécifiques, le décompte périodique **donne plus d'information sur les coûts de voyages et sorties scolaires** : 39% des parents répondent par l'affirmative, et 8% tout à fait vrai. Ils sont en revanche plus nombreux que sur les autres points de questionnement (20%) à avancer ne pas y voir plus clair (14% faux, 16% tout à fait faux). 31% des parents ne se prononcent pas.

Ce même décompte simplifie-t-il la vie des parents pour les modalités de paiement ? 44% des parents répondent par l'affirmative, cela simplifie la vie (33% vrai, 11% tout à fait vrai). Par contre, 1 parent sur 8 estime que cela n'est pas d'une grande aide (15%) voir pas du tout (7% tout à fait faux). 33% des parents ne se prononcent pas.

**Sur l'enjeu de** diminution du montant des factures, les parents sont plus mitigés : la majorité des parents estiment que non (25% de faux, 16% des tout à fait faux) et 11% estiment que cela a fait baisser le montant des factures. Ils sont près de la moitié (46%) à ne pas se prononcer.

## Les impacts financiers pour les parents

### Les difficultés à payer les frais

Pour 4 parents sur 10 (44%), le poids des frais scolaires n'a pas engendré une mise en difficulté du budget familial ni mis en difficulté leur(s) enfant(s) dans la poursuite de sa filière/de ses options en secondaire. Cependant, **près d'un parent sur 12 (8%) nous dit que cela a été source de difficultés** (47% ne répondent pas à cette question).

Interrogés sur les postes prioritaires à rendre gratuits dans le cadre d'une mise en place progressive de la gratuité de l'école, les parents mettent en avant de façon saillante le poste budgétaire de la garderie (du matin, de l'après-midi et du temps de midi) : 21% des parents estiment que la garderie devrait être gratuite. Pour 14% des parents, c'est principalement les activités scolaires (sorties scolaires d'une journée) qui doivent être rendues gratuites. Pour 9% des parents, ce sont les classes de dépaysement et les sorties d'une journée qui devraient principalement devenir gratuites. Ils sont 19% à citer les voyages scolaires comme devant être prioritairement rendu gratuit. Enfin, pour 6% des parents, ce sont les frais de rentrée et les frais de voyage scolaires qui sont principalement cités. Pour 6% des autres parents, ce sont les frais de rentrées et les frais de transport et mobilité qui sont pointés du doigt.

### L'information sur les frais de scolarité et sur les aides

Le questionnaire aux parents comprenait différentes questions relatives aux aides publiques et privées en cas de difficultés pour faire face aux dépenses en frais scolaires. Au niveau des montants de frais scolaires, le fait pour les parents de s'être renseigné sur le coût de la scolarité des enfants concerne 1 parent sur 2 (la part restante ne s'est pas renseignée pas renseigné sur le frais de scolarité). Parmi les parents qui ont recherché des informations, 50% ont trouvé des informations claires et complètes. Cependant, pour 34%, elles étaient vagues et incomplètes et 16% des parents se sont renseignés mais n'ont pas trouvé de réponses à leurs questions.

Quant aux démarches relatives aux aides financières en la matière, notons que 16% des parents n'ont pas connaissance de l'existence de telles aides. 14% ont recherché des informations dès l'inscription, et 9% par la suite en voyant le coût des études. En outre, 44% ne se sont juste pas renseignés. 17% disent ne pas être concernés par ces aides.

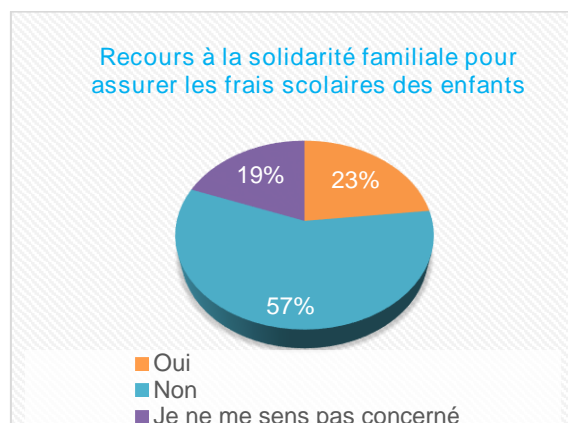
Ces aides sont-elles suffisantes ? Parmi les parents qui se sentent concernés par la question, 82% estiment que les aides **ne sont pas d'un niveau suffisant**. Pour 18%, elles ont été suffisantes.

Enfin, les parents ont également été questionnés sur le ressenti des démarches à effectuer pour accéder à ces aides : 1 parent sur 3 estime que le parcours administratif lié au système visant à aider à faire face aux frais scolaires est difficile (21% de vrai et 9% de tout à fait vrai). 9% disent que cette affirmation est fausse. La part restante des parents ne se prononce pas (59%).

Quant aux dates de versement de ces aides scolaires, 1 parent sur 5 affirme qu'elles sont adaptées. 7% estiment qu'elles sont adaptées et 69% ne se prononcent pas.

Notons que le taux de non connaissance des dispositifs d'aide est très élevé : 73% des parents ne les connaissent pas, 5% connaissent les dispositifs et leurs conditions et 7% connaissent l'existence des dispositifs d'aide sans en connaître les conditions. La même méconnaissance se dégage des questions liées à la compréhension des allocations d'études : si l'on demande aux parents si ces aides sont conditionnées au montant de leurs revenus et ceux de leur ménage seuls 35% des parents répondent par l'affirmative tandis que 10% répondent par la négative (et 55% des parents disent ne pas savoir).

Au-delà des aides publiques existantes nous nous sommes également intéressés aux aides provenant de la famille. La famille a-t-elle dû aider le parent à payer les frais scolaires ? A cette question, nous relevons que de nombreux parents sont concernés : 1 parent sur 4 (23%) **dit s'être tourné vers des membres de sa famille** pour financer les frais scolaires de son/ses enfant(s). 57% n'ont pas eu besoin d'une aide financière de la famille et 19% ne se sentent pas concernés.



Interrogés sur le fait d'avoir dû ou non recourir à un emprunt pour couvrir le coût des études les parents répondent en grande majorité par la négative : (70% répondent par la négative et 29% ne se sentent pas concernés, seuls 1% s'est renseigné).

## Les systèmes d'épargne pour les sorties et voyages

De nombreux établissements mettent en œuvre des systèmes d'épargne pour les sorties et voyages scolaires. La présente enquête a tenté de cerner la connaissance de ces systèmes auprès des parents. Il apparaît qu'1 parent sur 4 (24%) signale que l'école a mis en place un système d'épargne pour payer les voyages et les sorties. 1 parent sur 2 déclare au contraire ne pas disposer de cette possibilité (51%). La part restante des répondants indique ne pas se sentir concernée (25%).

Au niveau des différents réseaux, nous constatons que pour 80% des parents d'enfants de l'enseignement provincial, aucun système d'épargne n'est mis en place (13% des parents ne se sentent pas concernés). Ce taux est très élevé comparativement aux réseaux communal (47% n'ayant aucun système d'épargne et 29% se disant non concernés), libre (respectivement 45% et 23%), et officiel (respectivement 58% et 25%).



Interrogés sur l'optique d'aides (ex : système d'épargne) comme soutien aux frais spécifiques des sorties et voyages scolaires, la plupart des parents indique ne pas disposer d'information. 43% répondent ne pas disposer d'informations de la part de l'établissement de leur(s) enfant(s), et seul 13% ne sont pas d'accord. 44% des parents ne se prononcent pas.

Ce système d'épargne est mis en place pour un peu moins d'1 enfant du maternel sur 3 (31%) contre un peu plus d'1 parent sur 5 du primaire et du secondaire (22%). Nous ne relevons pas d'écart ou de spécificités sur ces tendances entre les différentes sous-régions étudiées.

# Coût privé de l'élève : l'approche qualitative

## Les directions face à la gestion des frais scolaires

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire est consacrée par la Constitution et réglementée par plusieurs textes législatifs. Actuellement, cette réglementation laisse toutefois la voie ouverte à des demandes d'interventions financières auprès des parents, lors de la rentrée et durant l'année scolaire. La circulaire 4516 du 29 août 2013<sup>2</sup> relative à la gratuité scolaire reprend les règles applicables ainsi que les pistes pour allier gratuité d'accès à l'école et projet pédagogique de l'établissement. Cette circulaire balise deux éléments qui ont fait partie de nos points d'attention dans le travail d'enquête de terrain :

- Au-delà des frais autorisés, facultatifs et obligatoires dans l'enseignement fondamental et secondaire, les frais réclamés aux parents ne peuvent en aucun cas constituer pour l'élève un motif de sanction (exclusion, refus d'inscription, stigmatisation de l'élève et de sa famille). Il en va du droit à l'enseignement de chaque enfant.
- Le distinguo entre frais relevant du temps scolaire et faisant l'objet d'un financement public pour lequel les réglementations précitées sont d'application et les frais liés au temps extrascolaire faisant l'objet de services prestés dans les murs de l'école et à charge des parents.

Conjointement à ces points d'attention généraux, l'enquête qualitative s'est portée sur les effets de l'entrée en vigueur du décompte périodique dans l'enseignement obligatoire ainsi que sur l'action des Associations de parents et du Conseil de Participation<sup>3</sup> en matière de frais scolaires. L'enquête qualitative porte sur les établissements maternels, primaires et secondaires. Trois thématiques y ont été abordées :

- Le décompte périodique ;
- Le conseil de participation ;
- La gratuité.

L'analyse qualitative repose sur les discours énoncés par les directions exprimés sous forme d'opinions basées sur leurs vécus et leurs pratiques.

## Les établissements maternels et primaires

Le critère géographique a peu d'influence sur les réponses données par les directions. En effet, la grande majorité des témoignages des directions convergent indépendamment de la localisation, du réseau et de l'indice socioéconomique de l'établissement. En ce qui concerne ce dernier critère, nous avons pu, grâce à la liste des établissements scolaires sélectionnés par tirage au sort, entrer en contact avec des écoles ayant des indices socioéconomiques variés.

---

<sup>2</sup> Circulaire 4516 relative à la gratuité de l'enseignement obligatoire et égalité des chances : coût de la scolarité à charge des familles, Fédération Wallonie-Bruxelles, en ligne : [http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=4739](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=4739)

<sup>3</sup> Le Conseil de participation institué par le Décret Missions de 1997 doit être créé dans tous les établissements subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'étude et le développement de solutions visant les coûts scolaires et les mécanismes de solidarité en termes de paiement des frais scolaires fait partie de ses missions.

## Le décompte périodique

La totalité des établissements rencontrés a mis en place le décompte périodique. La législation est désormais effective. Cependant, l'opinion sur ce dernier varie. En effet, pour les écoles libres subventionnées, un critère de précision accompagne le décret afin d'afficher les prix réels des activités (« *si c'est 8,83€ l'activité, ce sera facturé 8,83€* »). Pour les écoles libres confessionnelles, deux points de vue apparaissent. Le premier point de vue renvoie à un décompte envisagé en tant qu'estimation des frais dont le montant peut varier. Le second point de vue renvoie, a contrario, à un relevé détaillé des prix réels. En la matière, les établissements rencontrés pratiquent le relevé de l'ensemble des frais qu'il s'agisse des frais entrant dans le cadre du temps scolaire comme extrascolaire.

Les modalités d'automatisation et de numérisation contribuent à davantage de clarté. Par exemple, les systèmes de clé USB, de scanner et de courriels automatisés permettent d'indiquer finement les frais courants et les participations individuelles aux repas chauds, garderies, etc. Les parents bénéficient dès lors de factures détaillées périodiquement.

## Couvrir les frais de sorties et voyages scolaires

Toutefois d'autres pratiques apparaissent. Certains établissements ont décidé de concrétiser l'idée d'une mutualisation. Ces établissements augmentent de quelques euros le prix des divers frais (« *si le voyage c'est 150€, je mets 155€*») afin de pouvoir offrir les activités aux élèves dont les parents sont en difficultés financières.

Les établissements se trouvent parfois confrontés à des déficits dans leur budget car ils doivent prendre en compte une partie des frais qu'ils avancent sans disposer de l'ensemble des remboursements par les parents. Cette incertitude liée à la couverture des sorties et voyages par des systèmes de mutualisation amène les certaines directions à considérer qu'il existe deux principaux « types » de parents :

- Les « parents dits négligents » (voire « réfractaires ») ;
- Les « parents en difficulté financière ».

La première catégorie de parents concerne des personnes qui volontairement ou non ne payent pas les factures, soit par négligence administrative, soit par refus. Cela engendre, pour les établissements, des impayés pouvant aller jusqu'à 15.000€, sans solutions de résorption. En ce qui concerne les établissements subventionnés communaux, les répondants mettent en avant l'envoi de courriers de rappels comme seul recours. Pour les établissements libres confessionnels, un autre moyen est mis en avant (sous réserve de l'accord du pouvoir organisateur) : le recours à des sociétés de recouvrement. Au niveau des pratiques mises en avant par les directions rencontrées, le recours à ces sociétés de recouvrement demeure une solution en dernière extrémité. Dans la plupart des cas, une simple lettre de rappel suffit. Pour d'autres parents, les factures individuelles peuvent s'élever à des centaines d'euros.

La seconde catégorie de parents concerne des familles confrontées à des difficultés de paiement. Pour ces parents en difficulté financière, les pratiques des directions convergent : un rendez-vous est pris et un dialogue s'installe afin de trouver un arrangement.

Les aspects évalués sont les suivants : le parent peut-il payer le montant dû en totalité mais en échelonnant le paiement ? Le parent est-il capable de mettre un montant quel qu'il soit (parfois verser 5 ou 10€) ? En fonction de son diagnostic de la situation, la direction propose une solution pour venir en aide aux parents. Les directions s'accordent néanmoins sur la nécessité d'une participation des parents (« *c'est du donnant-donnant* » parce *qu'en tant que directions nous sommes le plus souvent incapables de payer pour tous les élèves la totalité des montants dû* »).

#### Témoignages, directions d'écoles fondamentales libres, province de Namur et de Luxembourg.

« — Il y a les parents qui payent. Et puis, il y a ceux qui ne veulent pas payer. Mais dans cette catégorie, *il faut bien distinguer les familles qui ont de réelles difficultés financière et puis d'autres qui, par principe, ne paient pas puis partent et remettent leur enfant dans une autre école où ils font pareil et puis repartent* ».

« — *Il y a des parents où le fait de ne pas payer, c'est clairement de la nonchalance, du je m'en foutisme. Attention ! Je ne sais pas comment appeler ce phénomène... parce qu'il y a dans ces familles, des gens tout à fait nantis qui ont des ardoises sur les frais scolaires. Et puis, d'autre part, il y a des familles en situation de précarité : on envoie des lettres de rappel et ça reste lettre morte. Mais c'est plus compréhensible. Pour les familles précaires on intervient dans les frais, au bout du compte* ».

## Les parents en difficulté financière

La participation des parents peut prendre différentes formes : une participation financière ou une aide lors des activités organisées au sein de l'école, le parent viendra donner un coup de main lors de la fancy-fair par exemple. Les directions sont unanimes sur un point : un enfant ne sera jamais empêché de partir à une excursion ou un voyage pour des raisons financières.

Les directions des écoles tiennent à trouver un moyen pour permettre à tous les élèves de participer aux activités. Si les difficultés d'une famille persistent, une intervention du CPAS est possible. L'intervention du CPAS peut être activée de deux manières :

- Soit les directions font appel au CPAS, qui instruit ou non le dossier.
- Soit le CPAS prévient la direction et trouve directement un arrangement.

Les modalités de recours à l'aide du CPAS varient d'une commune à l'autre et engendrent certaines difficultés.

#### Témoignage, direction d'école fondamentale libre, province de Brabant wallon.

« (...) *le problème d'envoyer des familles au CPAS pour les frais scolaires, c'est que parfois ils se font remballer ou ils n'osent pas. J'interpelle moi-même le CPAS en disant : « Attention, telle famille ne viendra pas pousser votre porte, mais il y a précarité, il y a danger. Envoyez une assistante sociale au moins, faites-le premier pas* ». *Parce que dans les familles précaires, ce n'est pas toujours évident de dire : « Moi j'ai des problèmes* ». (...) *Je trouve une solution avec les parents, je demande de l'aide aux associations des parents quand ce n'est pas possible pour le CPAS. (...) mais je ne divulgue jamais le nom des enfants et des parents concernés, ni la classe* ».

Outre l'intervention du CPAS, il existe d'autres types d'aides. Le recours aux autres modalités d'aide peut varier selon les réseaux. Ainsi, les directions des écoles subventionnées communales disposent souvent d'un partenariat avec les CPAS, ce qui n'est pas forcément le cas avec les écoles libres confessionnelles qui se tournent d'abord vers le CPMS. Enfin, d'autres interventions sont envisageables via des organismes (associations de parents) et/ou des activités spécifiques.

La plupart des directions rencontrées développent un dialogue avec les parents en situation de précarité. Cette relation parent-école en matière de frais scolaires n'est jamais aisée et demande expérience et tact de la part des directions, quelles que soient les ressources institutionnelles à disposition dans et hors du cadre de l'école.

#### Témoignage direction d'école fondamentale communale, province de Luxembourg

« (...) l'année dernière, la maman est venue en disant : *c'est difficile pour nous de payer pour les deux (activités scolaires)*. Je lui ai fait une proposition. Il faut quand même que les parents essayent de faire un geste. (...) au départ, je propose moitié-moitié (...) *elle était un peu réticente à me le dire mais j'ai dit : « écoutez madame, il n'y a pas de souci, dites-moi les raisons pour lesquelles la petite ne veut pas y aller ».* « *Ben c'est pas vraiment la petite ; c'est vrai que j'ai peur de la laisser aller parce que c'était des classes de villes* ». Il y avait eu les attentats et tout ça donc il y avait cette peur. Puis elle me dit : « financièrement, ça va être difficile ». Alors je lui ai dit : « écoutez, vous donnez ce que vous voulez ». *Elle a donné vingt euros et puis c'était tout, c'était bon. »*

## Le contenu du décompte périodique

Le décompte périodique comporte d'une part, les frais obligatoires : piscine, voyages (classes de dépaysement), excursions sur le temps scolaire, etc. (ces activités apparaissent au sein des projets d'établissement et pédagogique) et, d'autre part les frais facultatifs tels que la garderie, la surveillance de midi, les repas chauds, etc. Les décomptes périodiques sont différents d'une école à l'autre. Les projets dépendent en grande partie des enseignants : du feeling qu'ils ont avec la classe, du fil conducteur de l'année (les thématiques choisies), du public d'élèves. Dans la plupart des cas, les directions dialoguent avec le corps enseignant afin de déterminer les projets potentiels et établir un budget à ne pas dépasser.

Ce budget est revu chaque année : « *On a quarante euros pour les activités et puis les enseignantes m'ont dit à la fin de l'année que c'était trop et maintenant on a mis trente euros et elles savent qu'elles ne peuvent pas dépasser ce budget* » explique un directeur.

## Décompte périodique et coûts larvés pour les directions

Il existe un type de frais non repris explicitement mais mis en avant par de nombreuses directions : le coût du transport et le coût des temps de garderie. Ces deux types de frais constituent des enjeux importants pour les directions d'écoles.

Un premier enjeu concerne les réalités de mobilité des élèves. Les directions sont unanimes pour dire que le prix des transports a augmenté ces dernières années. Cette donnée a pour conséquence d'accroître les difficultés d'organisation des activités.

Le coût des transports est un frein important que les directions tentent d'éviter de reporter sur les parents : « *si nous devons payer les 500€ du car pour la journée, nous ne pouvons pas investir cette somme dans d'autres projets pour le bien-être des élèves* ».

Le décompte périodique reprend deux types de frais distincts :

- Pour les frais obligatoires, ceux-ci sont inscrits dans le temps scolaire et donc une partie des subventions est allouée à payer ces frais, réduisant ainsi le coût pour les parents. Les directions leurs demandent néanmoins une participation financière.
- Pour les frais facultatifs, il s'agit de prestations hors du temps scolaire, ce qui signifie qu'il n'y a pas de subventions allouées pour ces frais. Les établissements doivent donc trouver un moyen pour assurer ces prestations qui ne sont pourtant pas obligatoires mais indispensables à mettre en place s'ils veulent obtenir les inscriptions car les parents sont fort demandeurs de ce type de services.

La question se pose de savoir comment financer ce temps extrascolaire.

Un second enjeu est celui des coûts larvés des temps de garderie. Les directions d'école sont parfois obligées de faire appel à des ALE ou à des bénévoles afin d'assurer, par exemple, les surveillances du temps de midi, la garderie avant 8h00 et après 16h00. Cela montre autre chose : les écoles manquent de moyens pour pouvoir offrir ce type de service et doivent recourir à des personnes parfois peu qualifiées pour les assurer. Cela a pour conséquence de fournir une moindre qualité de service aux élèves.

Cela peut en partie s'expliquer par le fait que, pour bénéficier de l'argent nécessaire à l'emploi d'une personne qualifiée, des conditions doivent être respectées. Si l'une d'elles n'est pas atteinte, les directions n'ont pas les aides financières adéquates : « *il me manquait un élève pour avoir une surveillante en temps plein et je n'ai pas eu l'aide financière* » témoigne une directrice.

Tout ceci met en évidence que certaines règles devraient être revues afin d'offrir un meilleur encadrement pour les élèves et leur bien-être. Cette question soulève la problématique des subventions à laquelle, nous reviendrons ultérieurement.

## Décompte périodique et relations école-parent

Le décompte périodique influence la relation parent-école. Beaucoup des directions s'accordent à dire que le décompte périodique – même à titre informatif dans le cas où les directions possédaient déjà une facturation informatisée – permet une meilleure transparence. Les parents peuvent facilement vérifier les erreurs (« *on a mis un élève présent alors qu'il était absent et du coup on a fait payer l'activité aux parents mais on a pu rectifier* ») et apporter une rectification rapidement. De plus, étant donné que la facture est transmise périodiquement, l'usage et la lisibilité est plus facile pour les parents comparativement aux anciennes factures uniques reçues en fin d'année. Ce gain en transparence comporte des avancées :

- Les parents peuvent avoir une meilleure idée de ce que va coûter l'année scolaire de leur enfant et s'y préparer (mettre de côté, anticiper tel ou tel frais) ;
- Le flou qui pouvait exister avant l'entrée en vigueur du décompte périodique s'estompe et les parents savent pour quels frais ils payent et combien ils payent pour ces derniers : « *avant on mettait les frais derrière l'appellation frais divers mais cela n'était pas clair pour les parents* ».

**Témoignage, direction d'école fondamentale libre, province de Namur.**

« Nous avons pris le parti d'organiser ce décompte... Ça a été l'élément déclencheur pour changer nos habitudes ici à l'école. Dans ce sens où nous avons automatisé, informatisé le système de paiement à l'école. Donc on a voulu, par la même occasion, arrêter, limiter la circulation de l'argent liquide. Notre système repose sur un porte-monnaie électronique qui est utilisé chaque fois qu'il y a des frais à l'école. Il est scanné et chaque parent est invité à créditer en fonction de ses moyens de 5, 10, 15 ou 20 euros ou plus le compte de son enfant. Chaque fois que l'enfant fréquente la garderie ou la natation, son compte est débité. Alors les parents, par ce système, savent avoir une vision quotidienne des dépenses scolaires de leur enfant. »

## Décompte périodique et lourdeurs administratives pour les directions

Si le décompte périodique est mis en avant comme une avancée positive en termes de transparence et de clarté dans la relation aux parents, une co-occurrence importante revient dans la plupart des témoignages de directions : la lourdeur administrative du dispositif. Celle-ci influence fortement la gestion du temps des directions, parfois au détriment des tâches pédagogiques.

Mettre à jour les factures et vérifier les paiements (effectués par virement ou de la main à la main), vérifier la participation des élèves, accueillir les parents dans leurs bureaux pour trouver des arrangements, respecter les prescrits légaux, ... le travail journalier allant de pair avec le décompte périodique accroît la charge administrative des directions.

**Témoignage, direction de l'enseignement fondamental libre, province de Liège**

« J'étais en réunion hier avec l'inspection principale qui nous a un peu levé le voile sur ce qui nous attendait au niveau du fondamental. Je crois qu'il n'y aura bientôt plus de directeurs. (...) mais tout le monde est un peu désabusé parce qu'on en remet encore une couche sur le dos des directions. Et les tâches qui vont avec le décompte périodique, c'est aussi des tâches en plus. (...) on va avoir une aide supplémentaire par tranche de 500 élèves. Personnellement, j'attends de voir venir. (...) »

**Témoignage, direction de l'enseignement communal, province de Hainaut**

« (...) Plusieurs collègues ne font plus leur métier. Quand ils ont fini de produire tous ces décomptes, de justifier leur action, de gérer les inspections (financière, médecine du travail, AFSCAA, pompiers, etc.), la pédagogie reste le parent pauvre. On se retrouve à passer l'essentiel de notre temps à gérer des situations relationnelles parfois très lourdes. Ce qui est relationnel, ce qui est administratif comme les frais scolaires, ça prend du temps et les journées sont courtes ».

Les directions rencontrées pointent l'aspect humain en lien avec le décompte périodique (aider les parents, trouver une solution) comme facteur de charge supplémentaire. La charge administrative combinée au temps déployé pour la relation aux parents met en souffrance le temps dédié aux tâches pédagogiques (tâches nécessaires à l'encadrement et au bien-être des élèves). Il s'agit d'un regret partagé par l'ensemble des directions.

Ainsi le décompte périodique, depuis sa mise en place, a demandé un changement dans le fonctionnement des établissements et une adaptation afin de permettre une meilleure transparence au niveau de frais réclamés, il pèse sur la charge de travail des directions.

## **Le conseil de participation, l'association de parents**

Le conseil de participation réunit les parents, les représentants des enseignants, la direction, les échevins communaux pour les écoles subventionnées communales, les représentants du CPMS et de l'accueil. Son but est de permettre une discussion sur différents points liés à l'enseignement et, notamment, de pouvoir donner aux parents (élus) des informations concernant les frais scolaires. A la différence de l'association de parents, le conseil de participation doit être mis en place car c'est une obligation légale, tandis que l'association de parents s'élabore sur base volontaire des parents de s'investir dans la scolarité de leur enfant. Le conseil de participation doit se réunir plusieurs fois l'année (au minimum deux fois) afin d'évaluer les évolutions et la prise en compte des remarques.

### **Les conseils de participation : une mise en place peu effective**

Malgré cette obligation légale, peu d'écoles possèdent un conseil de participation effectif. Certes, il est actif dans certaines écoles. Cependant, le plus souvent, il ne fonctionne pratiquement pas ou n'aborde pas les questions financières.

Une des principales raisons avancées serait liée à un désintéressement des parents pour le conseil de participation. Les directions ne tiennent pas pour fait établi que les parents sont démotivés de participer à ce genre de réunion. Toutefois, ils pointent le fait que les sujets abordés lors de ces réunions ne sont pas leurs sujets de prédilection, tels que le bien-être de leurs enfants, l'encadrement, les voyages et excursions, les services, etc.

De plus, le conseil de participation se réunit principalement en fin de journée ce qui est compliqué pour la plupart des parents. Selon les différentes directions, ce conseil de participation pourrait être redynamisé si les objectifs visés par ce dernier étaient revus pour correspondre davantage à la réalité de terrain. Selon certaines directions, les parents tentent d'imposer leur façon de voir les choses dans certaines matières comme les aspects pédagogiques ou le fonctionnement du personnel enseignant (« il faut virer ce prof parce qu'il ne s'habille pas correctement, parce qu'il fait ceci, cela »), sans critères objectifs.

Les directions plaident pour organiser ce conseil de participation pour autant que les sujets et rôles des différents acteurs soient modifiés, adaptés et cadrés pour permettre de réels échanges et changements au sein des établissements scolaires.

Selon les témoignages récoltés, le conseil de participation faillit à sa mission en ce qui concerne les questions financières. Une interrogation récurrente des directions porte en conséquence sur les possibilités de trouver un espace où échanger sur les aspects financiers.

### **L'association de parents : facilitatrice de liens lorsqu'elle existe**

La majorité des établissements scolaires rencontrés disposent d'une association de parents, d'une amicale des parents, etc. Les écoles qui n'en disposent pas sont des écoles où le public, généralement précarisé, s'investit peu dans l'organisation scolaire.



Beaucoup d'associations de parents organisent des **activités pour récolter des fonds afin d'apporter une aide aux parents en difficulté financière** (ex. prendre en charge le coût du voyage) et de participer financièrement à la réduction des prix (ex. frais liés aux transports). L'association de parents peut également participer à l'amélioration des conditions d'apprentissage et de bien-être des élèves. Lorsqu'elle fonctionne, elle est envisagée par les directions comme facilitatrice des liens entre parents et différents acteurs de l'école.

Les initiatives d'aides financières émanant des associations de parents peuvent aussi favoriser la convivialité au sein de l'école telle que l'organisation de la Saint-Nicolas. L'association de parents s'investit à plusieurs niveaux : participer à la création d'un meilleur encadrement pour les élèves (cour de récréation, etc.) et participer financièrement au bon développement des élèves.

#### Témoignage, direction de l'enseignement fondamental communal, province de Brabant Wallon.

« Ici, il faut savoir qu'il y a toujours la fancy-fair, il y a un souper parents où c'est vrai que le but c'est de faire rentrer de l'argent pour pouvoir justement aider tous ces parents-là (les parents en difficulté financière). Par contre, on a des activités où d'office c'est quelque chose qui va être très peu onéreux pour les parents quand ils vont participer (...) on fait un carnaval (...) Tout le monde peut au moins venir faire un tour et les parents ne sont pas obligés de déboursier (...) Je crois que c'est trois euros le pain-saucisse, même si on est 5 à venir, ça fait 15 euros et on n'est pas obligé de boire. On essaye vraiment d'être attentifs à ça, d'avoir un esprit communal, moi j'y veille en tout cas parce que ça ne peut pas toujours être les mêmes qui payent (...)».

Cela soulève des questions. Les parents ne sont-ils pas double-payeurs s'ils participent à ces activités tout en assurant le paiement des frais scolaires ? Les directions d'école confirment : en effet, lors des activités organisées par l'école ou par l'association de parents, les principaux participants sont les élèves, les parents, le corps enseignant et la direction. Les parents contribuent deux fois : **une première fois lorsqu'ils reçoivent les factures trimestrielles** et une seconde fois quand ils participent à ces activités. Pour pallier à ce constat, les directions d'écoles ne limitent pas le public aux parents lors de ces activités. Certaines directions témoignent également de leur volonté de davantage ouvrir les activités au quartier afin de diminuer cet impact sur le portefeuille des parents (et de faire participer la communauté locale). Néanmoins, ce n'est pas facile quand la majorité des individus pensent que ce genre d'activité est exclusivement réservé aux parents aisés.

## Les soutiens financiers publics

Les parents sont des pourvoyeurs de fonds tant au niveau du décompte périodique que des activités organisées par l'école et par les associations de parents. Cependant, les écoles disposent de subsides devant permettre la prise en charge des coûts.

Une contradiction avec le cadre législatif doit être soulevée : la Constitution stipule explicitement que l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. D'un autre côté, différentes circulaires mettent en évidence le type de frais (obligatoire, facultatif, interdit) que l'école est en droit de demander aux parents. Avant même que l'école n'intervienne, la législation elle-même se contredit. Cette contradiction demeure tandis que l'enseignement dispose de moyens conséquents et qu'il finance les différents réseaux. Cet aspect ouvre une interrogation de fond : les moyens mis à disposition de l'enseignement sont-ils suffisants ?

Le type de subsides dont dispose les établissements scolaires est un élément central cité par les directions. Chaque établissement reçoit des subsides de fonctionnement dédiés aux bâtiments : entretien, rénovation, chauffage, eau, personnel d'entretien, etc. Après avoir organisé toute ces dépenses, la part restante des subventions peut permettre aux directions d'organiser des activités, d'offrir l'une ou l'autre chose aux élèves (ex : une sortie cinéma) ou d'aider les familles en difficulté. Cependant le disponible restant est insuffisant tant pour stopper le déficit que pour assurer des interventions optimales en termes de réduction des frais scolaires.

Les directions peuvent demander d'autres types de subventions pour certains projets spécifiques. Néanmoins, de moins en moins de subventions sont octroyées aux établissements. Les dérogations ont changé. Bénéficier d'une dérogation est devenu presque impossible, ce qui entrave le travail des directions, qui doivent continuer à faire face à toute une série de frais pour lesquels, elles peinent à trouver les fonds. Le budget alloué à l'enseignement n'a pas augmenté de manière proportionnelle à l'inflation ; du coup, accorder des subsides supplémentaires aux écoles est de plus en plus compliqué.

## La gratuité

Les directions d'établissements scolaires sont unanimes : elles sont favorables à la gratuité ; pour ne plus que les parents soient des doubles-payeurs et inquiets à l'idée de ne pas savoir payer les frais de leurs enfants, mais également pour alléger leur charge de travail et pouvoir remettre au premier plan l'aspect pédagogique de leurs activités.

Cependant, les directions doutent de la mise en place effective de la gratuité pleine et entière de l'enseignement. Selon celles-ci, les subsides sont insuffisants et inadaptés. Or sans une intervention publique sur cet aspect, les avancées en termes de réduction des coûts pour les parents et de mise en œuvre de la gratuité resteraient inopérantes. Il est suggéré de redéfinir les priorités de financement.

### Témoignage direction d'école fondamentale communale, province de Luxembourg

« (...) il faudrait que la FWB nous subventionne beaucoup, beaucoup plus. Possible oui, mais il faudrait beaucoup plus de financements. Parce que bon, on peut faire la gratuité. Moi c'est une école communale donc subventionnée. Admettons que la commune paye les fournitures de début d'année (farde, etc.) ce serait possible mais pour le reste ? (...). Mais maintenant, ce serait tout ce qui est sorties, classes de dépaysement. Je ne vois pas comment on pourrait les financer si la FWB ne nous finance pas »

### Témoignage direction d'école fondamentale libre, province de Liège

« Beaucoup de coûts peuvent être réduits, voire arriver à une gratuité *mais il faut qu'on réfléchisse bien*. Il faut se demander où mettre les moyens. (...) Les moyens ils sont là, mais il faut là où on manque de moyens. Moi je peux faire de la gratuité, dès demain : je diminue le personnel de garderie, il n'y a plus de frais, je supprime les classes extérieures, il n'y a plus de frais, je réduis à 8 piscines par an. Facile ! Je peux, mais ce serait au détriment de certaines choses. (...) Dans l'accueil extrascolaire, là, il faut de l'aide, il faut une intervention publique *car ça reprend une grosse partie des frais scolaires*. La loi dit que c'est des frais scolaires facultatifs, mais en réalité, ces frais sont presque obligatoires. Qui sait venir chercher son enfant à 15h30 ? Les frais les plus importants ce sont justement ceux-là ».

Une de ces priorités pourrait résider dans l'affectation d'une partie de ces subsides au financement des activités extrascolaires : « *la gratuité, nous pourrions l'offrir si nous stoppions les activités extrascolaires* » avance un directeur. Certains « services » comme la garderie, demandés par les parents, ont lieu sur le temps extrascolaire, comme la garderie. Mais il existe également d'autres frais : les activités permettant à l'enfant de s'ouvrir sur le monde comme les excursions et les voyages pédagogiques. Ceux-ci sont compris dans les projets d'établissements et pédagogique et ouvrent le droit à des subsides.

Il existe en outre d'autres activités (telles que le théâtre, les journées sportives, les expositions, etc.) qui permettent d'accomplir ce que le décret « Missions » préconise : l'école doit participer au bon développement de l'enfant et en faire un citoyen responsable, autonome, capable de s'intégrer dans une société et de s'ouvrir sur les différentes cultures. Le rôle de l'école est de permettre à l'enfant de se développer dans les meilleures conditions.

## Les établissements secondaires

Les informations recueillies et développées pour les établissements maternels et primaires se retrouvent au niveau de l'enseignement secondaire. Nous développerons dès lors les spécificités propres au niveau secondaire ci-après.

### Le décompte périodique

Au niveau du décompte périodique, la majorité des écoles secondaires disposaient déjà d'un programme informatisé nommé « Pro-éco », avant sa mise en place. Ce programme a été adapté afin de respecter les exigences liées au décompte périodique. Les frais réclamés sont similaires à ceux abordés dans les écoles primaires : photocopies, manuels, voyages, excursions, etc. Certains montants sont cependant plus importants, notamment les frais de photocopies et manuels.

Un premier poste budgétaire doit être mis en avant en termes d'écart avec le fondamental : la gestion par les établissements des frais de photocopies plafonnés à 75€. La plupart des directions rencontrées respectent la législation en matière de frais de photocopie. Nous avons toutefois relevé certains cas de non-respect ou d'effets pervers apportant un éclairage qualitatif intéressant sur des données relevées en termes d'infractions dans le volet quantitatif de l'enquête.

#### Frais de photocopies et de manuels scolaires : une zone grise persistante (témoignages croisés, réseaux libre, officiel et FWB)

« —Aujourd'hui, on se retrouve à devoir donner les montants des photocopies avant de débiter l'année. C'est impossible ! Quel enseignant peut dire dès le début d'année combien de photocopies il aura ? Donc, on se base sur des estimations, à la louche. Et puis, à côté de ça, il y a la location de livres et manuels, ça peut être une parade (...). Là on travaille de plus en plus avec des cahiers. Ils sont coûteux, même si on fait en sorte de ne pas indiquer une obligation d'acheter. Mais si les enseignants doivent les photocopier en entier, c'est impossible. »

« —Le décompte périodique n'est pas encore tout à fait mis en place chez nous. On travaille essentiellement sur le forfait maximal de 75 euros. On est largement au-dessus des 75 euros, mais c'est comme ça. Ce sera mis en place l'année prochaine. En attendant on fonctionne comme ça. »

Ces témoignages (minoritaires) de pratiques irrégulières mettent en relief les motifs de litiges élevés indiqués par les parents sur le poste « manuels scolaires » dans le volet quantitatif de la présente enquête. Confrontées à des difficultés de facturation des photocopies, certaines écoles reportent ce coût sur l'acquisition de livres et manuels.

Une seconde particularité se retrouve dans les fluctuations de gammes de coûts au sein des différents types **d'enseignement** : le qualifiant et le général. Concernant le qualifiant, en fonction de la section, les frais sont plus ou moins élevés selon que l'école met ou non à disposition du matériel spécifique. La plupart des écoles secondaires rencontrées tentent de réduire les coûts ou tout du moins, de demander le moins possible aux parents.

#### Matériel du qualifiant : des pratiques diverses (témoignages croisés, tous réseaux)

« — Dans les sections professionnelles, il y a un habillage et des équipements de sécurité individuels. C'est la base. Les professeurs précisent à chaque élève ce qu'il faut acheter à la rentrée. Libre aux élèves d'acheter ce qu'ils veulent. Mais au-delà de l'équipement individuel, l'école a pour politique de mettre à disposition tout le matériel nécessaire à la section et là, c'est gratuit ! »

« — Chez nous tout le matériel professionnel est à disposition. Totalement gratuit ! Après, libre aux élèves d'aller acheter ailleurs, c'est leur choix, on ne force pas ».

« — Tout le matériel est fourni gratuitement. Pour certaines sections, c'est plus compliqué. Pour la section horticole, par exemple, ils ont besoin d'une tenue spéciale et c'est difficile de le prendre en charge pour l'école. Chaque section a ses propres exigences : la section photo demande aux élèves de 5<sup>ème</sup> un appareil photo (...) pour les appareils, le réemploi et la revente de matériel d'occasion est possible, ça demande une responsabilisation de l'élève, pour prendre soin du matériel. ».

Enfin, un troisième élément transversal est à noter en termes de différences avec le niveau fondamental : la déclinaison du décompte périodique via un système de mutualisation ou un système de provisions utilisés par certains établissements secondaires (de façon plus saillante qu'au sein du fondamental). Dans ces cas de figure, la direction demande un montant aux parents en fonction du coût de l'année précédente et régule à la fin de l'année scolaire. Un décompte est effectué et les provisions retirées se font en proportion. Si la provision n'est pas épuisée, les parents peuvent opter pour un remboursement ou un report à l'année suivante. Le plus souvent, cette provision n'est pas demandée en septembre mais dans le courant de l'année scolaire car les directions ont conscience que la rentrée demeure une période difficile financièrement pour les parents.

En pratique, les témoignages concernant les systèmes de mutualisation convergent : un envoi de courrier aux parents est effectué en septembre-octobre pour annoncer les prix de l'année ; il est suivi d'une première demande de paiement intervenant après le mois de décembre.

## La relation parents-école

Nous relevons des constats similaires à ceux identifiés pour le niveau maternel et primaire, en termes de dialogue entre l'école et les familles autour des frais scolaires et du décompte périodique.

Une différence d'ampleur doit néanmoins être mise en exergue dans la relation parents-école : plusieurs établissements secondaires témoignent recourir à des sociétés de recouvrement pour récupérer des impayés de frais scolaires auprès de certains parents. L'argumentaire développé est fondé sur deux éléments :

- Le recours à une société de recouvrement est envisagé dans un contexte général où l'établissement se trouve confronté à des montants d'impayés impactant lourdement le budget.
- Lorsque la décision de recourir à une société de recouvrement est prise, la direction témoigne souhaiter « garder la main » sur la procédure lancée par la société (« *l'agressivité ne ramènera pas plus vite l'argent manquant* » confie un directeur).

A propos de ce recours aux sociétés privées pour récupérer des sommes restées en souffrance, apparaît ainsi un paradoxe récurrent dans les témoignages : d'un côté, les directions se positionnent toujours dans une optique d'aide aux parents en difficulté (en leurs proposant différents types d'aide) ; d'un autre côté, l'optique « donnant-donnant » reste présente.

En aval du paiement/non-paiement, nous retrouvons dès lors également ce paradoxe entre volonté de récupération et souhait que celle-ci se déroule de façon « humaine » ... sans pour autant que la direction ne dispose de toutes les garanties auprès des sociétés de recouvrement (dont les procédures s'inscrivent dans l'objectif de génération de profit, propre à toute entreprise privée).

**Témoignage : directions d'écoles secondaires, (tous réseaux, province de Namur).**

« — Les sociétés de recouvrement fonctionnent de façon plus agressive. Du coup, les parents doivent payer rapidement pour ne pas avoir de soucis supplémentaires. Ça fonctionne très bien, on commence à apurer toutes nos dettes ».

« — Chez nous, *nous ne fonctionnons pas tout à fait pareil. En fait, c'est parce que le PO a donné son aval (...) et puis, in fine, on s'assure que la décision revienne à l'école et pas à la société de recouvrement, surtout au niveau des démarches. On sait garder cet espace de liberté* »

« — *C'est pareil chez nous, on a des parents qui viennent nous trouver pour faire des aménagements de paiements et on compose selon les situations. On n'enverra jamais d'office la société de recouvrement. La société de recouvrement, c'est surtout pour les élèves qui sont partis de l'école et où il n'y a plus de contact avec les parents. On commence toujours par un dialogue* ».

« — *Oui le dialogue et puis, la société de recouvrement... mais tout en gardant la main ! En général après la première lettre de la société de recouvrement, la moitié des paiements reviennent rapidement (...). C'est surtout pour l'internat. Pour les frais individuels, on ne va pas jusque-là* ».

Enfin, les directions du secondaire reconnaissent, à l'image de leurs homologues de l'enseignement fondamental, que le décompte périodique contribue à améliorer le contact avec les parents. Chaque partie bénéficie de davantage de transparence. Pour autant, la surcharge administrative importante est également pointée, en dépit de l'appui des économistes (aide dont ne disposent pas les établissements maternels et primaires).

Témoignage : **direction d'école secondaire officielle, province de Hainaut.**

« (...) au début, ce décompte périodique, j'étais un peu sceptique et puis, ça faisait une charge de travail supplémentaire. Mais là, je remarque quand même que depuis qu'il existe, les parents analysent davantage les factures. Notez, les erreurs peuvent être identifiées dans les deux sens ! (...). C'est beaucoup moins nébuleux maintenant... mais les parents pinailent beaucoup plus ; ils vérifient, ce qui est tout à fait normal ».

Témoignage : **direction d'école secondaire libre, province de Liège.**

« (...) Nous le faisons déjà depuis deux ans (le décompte). Nous avons pu bénéficier d'un collaborateur diocésain pour une aide au niveau de l'économat. Le décompte est une avancée : nous avons pu renforcer nos comptes et développer une automatisation des courriers aux parents (on continue d'envoyer des versions papier en plus des courriels). De l'autre côté, il y a une gestion des appels téléphoniques avec les parents. Elle se passe bien : ils sont satisfaits et nous aussi ».

## Les parents en difficulté financière

A la différence du niveau fondamental, la participation des parents à diverses activités visant une contribution financière ou une aide lors des activités organisées au sein de l'école est beaucoup moins présente dans les témoignages de directions du secondaire. En revanche, la recherche de solutions internes par l'école en présence de parents en difficulté financière est une tendance de fond similaire aux constatations posées en maternel et primaire : des arrangements sont recherchés via les amicales, l'Asbl de l'école, l'AP, etc.

Comme pour le niveau fondamental, un certain désarroi peut se retrouver dans la gestion quotidienne par les directions des frais scolaires des familles en difficulté financière. Certains directeurs témoignent du temps passé à cerner des situations sociales compliquées. D'autres soulignent le fait qu'il n'est jamais possible d'avoir une vue détaillée sur la situation budgétaire réelle des familles. Ceci impacte l'identification des besoins et des mesures à mettre en place pour apporter des réponses aux parents en difficulté dans le sens de l'intérêt de l'enfant. Deux enjeux sous-jacents peuvent ici être mis en avant :

- La formation des directions et économats en termes d'approche des situations de pauvreté.
- La construction d'une liaison efficace aux services sociaux de première ligne tels que les CPAS.

Témoignages croisés : directions d'écoles secondaires, réseaux officiel, libre et FWB, Wallonie et Bruxelles.

Dans plusieurs témoignages, nous avons pu relever la présence de préjugés liés à la situation financière des familles. Cet aspect reste l'exception dans les différentes interviews menées. Il nous a paru important de retranscrire certains de ces préjugés. Ceux-ci peuvent se retrouver dans d'autres établissements non-sondés. En outre, ils témoignent également du fait que la réalisation d'enquête sociales demeure une compétence maîtrisée par les professionnels des services sociaux mais pas nécessairement par les acteurs des directions aux missions distinctes (et aux tâches déjà nombreuses).

« — *Ce qui est désespérant dans tous les systèmes que l'on met en place pour modérer certains coûts ou trouver des arrangements comme par exemple, le réemploi ou les fournitures de matériel technique d'occasion, c'est de remarquer qu'on agit là-dessus mais que face à ça, on a des familles précaires qui déboursent 800 euros pour offrir un smartphone à leur enfant* ».

« — *Chez nous, on a eu une famille où le père était au CPAS, il ne payait rien et, pourtant, il avait des dents en or et roulait en BMW* ».

« — *On cherche toujours à faire un geste et à demander aux parents de payer une partie mais ce n'est pas toujours possible. Il y a des gens, ils ne veulent pas parler des soucis financiers et on doit leur tirer les vers du nez* ».

Face aux difficultés financières des familles, les directions peuvent mobiliser leurs ressources internes : fonds de solidarité de l'école, système de mutualisation et/ou caisses spéciales. Comme nous l'avons constaté, qu'il s'agisse du niveau fondamental comme secondaire, celles-ci sont limitées.

Elles peuvent également avoir recours à des ressources externes et orienter une famille vers le CPAS ou encore, informer des possibilités de prêts et allocations d'études. Concernant ces ressources externes nous relevons, tout d'abord, que les acteurs tels que les CPMS, les services d'aide à la jeunesse ou les mutualités sont très rarement cités au contraire des CPAS qui sont cités **dans l'écrasante majorité** des interviews et focus-groups. Ensuite, concernant les modalités de travail de collaboration entre écoles et CPAS, nous relevons une grande diversité de pratiques : tant de la part des directions (où l'on relève une gamme de liaison allant de la méconnaissance totale des possibilités d'intervention CPAS à un contact formalisé en passant par différentes modalités de réorientations au « cas par cas ») que des CPAS des différentes communes (en termes de moyens alloués au titre de l'aide sociale<sup>4</sup>).

Enfin, au-delà des modalités d'intervention CPAS sur les frais scolaires au titre de l'aide sociale, les directions rencontrées témoignent très peu connaître les fonds spécifiques<sup>5</sup> mobilisables par les CPAS en matière de frais de sorties, classes de dépaysement et voyages scolaires.

<sup>4</sup> Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

<sup>5</sup> Deux dispositifs fédéraux existent : le fonds « pauvreté infantile » (2003) visant la participation sociale, culturelle et sportive des usagers et la non reproduction des situations de pauvreté chez leurs enfants et le fonds de promotion de la participation sociale des usagers CPAS (AR du 15/02/16). Ces fonds peuvent être mobilisés par les CPAS pour financer en tout en partie des frais liés aux activités scolaires.

Le recours fréquent par les directions à l'action du CPAS sur les questions de frais scolaires (sur les frais liés aux temps scolaire et extrascolaire) est une constante relevée dans les interviews. Ce recours semble cependant parfois buter sur l'enjeu des familles n'émargeant pas au CPAS et se trouvant en situation de pauvreté. Notons, a contrario, que la publicité faite aux parents des modalités d'aides financières FWB (prêts et bourses d'études) semble constituer une option inversement proportionnelle au recours à l'aide des CPAS.

## Modalités de paiement : spécificités du niveau secondaire

Dans les établissements maternels et primaires, le paiement de la main à la main est encore fréquent. Il n'en est pas de même dans le secondaire. Le recours à des modalités de paiement bancaire y est plus fréquent. Cet aspect, relevé dans la partie quantitative de la présente enquête, ressort également des entretiens et focus-group réalisés sur le terrain.

Rares sont les cas où un paiement de la main à la main est effectué. En règle générale, lorsque le paiement en liquide est utilisé par un établissement, celui s'effectue par le parent, dans le cadre d'un dialogue avec la direction. Les directions qui expliquent recourir à des transactions en liquide avec les familles soulignent le fait qu'il s'agit de pratiques « ciblées » et « exceptionnelles », dans le cadre de situations de pauvreté identifiées.

## Le conseil de participation, l'association de parents

Pour ces deux instances, nous relevons les mêmes constats que pour le fondamental. Le conseil de participation n'existe pas ou n'est pas effectif. Quant aux associations de parents, les situations varient selon le type de public et les objectifs prioritaires : aider les parents dans le besoin et améliorer les relations entre école et parent. La majorité des témoignages de directions reflètent une très grande difficulté à mobiliser les parents. Faute de participation, le conseil de participation ne réunit le plus souvent que le personnel de l'école.

### Témoignages croisés : directions d'écoles secondaires (tous réseaux), Wallonie et Bruxelles.

« — Nous avons un conseil de participation mais sans parents, par la force des choses. Nous essayons tout de même de le maintenir en faisant une réunion par an ».

« — Soyons clairs, le conseil de participation est mort ! *La faute aux parents qui n'y viennent pas. On a essayé mais ça n'a pas marché. Quand les parents voient les exigences, les règles, tout ça... ils sont déjà fatigués et on passe rarement au concret.* »

« — *Chez nous, nous n'avons pas d'association de parent, c'est un peu historique : les AP sont dans le général, pas dans le technique et le professionnel. Mais on a eu l'Amicale des Anciens qui a été active quelques temps sur des activités pour les élèves en difficulté (...) elle n'existe plus. Se mobiliser aujourd'hui, c'est difficile* ».

« — Oui, nous avons un conseil de participation avec des représentants des enseignants, des élèves, le personnel ouvrier et... un parent ».



Certains éléments spécifiques peuvent être relevés dans quelques établissements. Notons, par exemple, la mise en place d'un conseil d'élève afin de pouvoir discuter avec les élèves des améliorations à faire dans l'établissement, des activités à organiser et afin de leurs expliquer le fonctionnement de l'école ainsi que les frais scolaires. Ce canal de dialogue a permis, à défaut de toucher les parents, d'inclure les élèves à la réflexion sur les aménagements au sein de leur école pour améliorer l'encadrement et le bien-être.

## La gratuité

Les constats sont similaires à ceux mis en exergue pour le fondamental. Il est toutefois nécessaire de souligner la présence de davantage de tensions entre le réseau officiel et le réseau libre dans le cadre des différences de montants alloués, des procédures à suivre et des avantages propres à chaque réseau.

Un consensus large est relevé quant à la nécessité de démarrer un phasage pratique menant chaque établissement vers la gratuité scolaire. A l'instar du niveau fondamental, l'affectation de moyens financiers supplémentaires pour les activités extrascolaires est identifiée par les directions. En secondaire, l'enjeu des temps extrascolaires ne porte pas sur les garderies mais sur les activités sportives, culturelles, les classes de dépaysement et les voyages scolaires.

## Niveaux fondamental et secondaire : des points de questionnements communs

Les pratiques et difficultés rencontrées sur le terrain par les directions du fondamental et du secondaire sont assez proches. Il nous a semblé intéressant de reprendre dans ce dernier chapitre consacré à l'enquête qualitative, trois points de questionnement ayant émergé dans le cadre des entretiens et focus-group sur l'ensemble des niveaux scolaires.

### Fonder des dynamiques inter-réseaux : une opportunité ?

Une première idée émise de façon transversale aux différents niveaux scolaires concerne la nécessité de fonder, par bassin, des partenariats entre les différents réseaux pour rendre effective la gratuité scolaire. La question des frais scolaires est citée comme domaine thématique potentiel à creuser dans l'optique de rapprocher les réseaux. La gestion des frais scolaires par les directions constitue un dénominateur commun. Il en est de même de la relation parent-école dans le cadre des frais scolaires et du décompte périodique. Dans l'optique d'un processus de phasage vers la pleine et entière gratuité, la mise en œuvre de couples « frais scolaires » inter-réseaux est citée comme possibilité et comme opportunité, en termes de lieu d'analyses croisées des besoins spécifiques (frais courants, frais extrascolaires) et de discussions sur les coûts larvés (frais de transports, notamment).

### Phénomène de précarisation des familles : quelle action sociale pour plus d'équité et d'efficacité ?

Un second élément de questionnement renvoie à la **politique d'action sociale spécifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles** en termes de financement de dispositifs d'aide en matière de frais scolaires durant la période de transition vers la pleine et entière gratuité. Les questions pouvant être émises au sujet de l'action de la FWB sont de deux ordres :

- Pratiques : A court terme, comment améliorer l'information et l'accès à ces aides mal connues des familles en secondaire ? A moyen terme, comment réformer le système des allocations et prêts d'études pour qu'il rencontre les besoins des familles d'aujourd'hui dans leurs rapports à l'école ? La forme « bourse » est-elle toujours adaptée ?
- Politiques : Comment appréhender le risque de transfert de charge vers les CPAS ? Quelle entité devrait-elle intervenir pour le financement des fonds d'aide en matière de frais scolaires usuels et de frais extrascolaires durant la période de transition menant à la gratuité ?

Le second élément découle du **recours important à l'aide des CPAS** pour les frais scolaires et extrascolaires.

En décembre 2016, plusieurs CPAS wallons et bruxellois faisaient part aux autorités de la FWB de l'augmentation significative du nombre de demandes de prise en charge, en particulier pour les frais liés aux sorties scolaires, classes de dépaysement et voyages scolaires. Les questions émergeant de cet état de fait sont, à nouveau, autant pratiques que politiques :

- Pratiques : quelles modalités de collaborations efficaces et standardisées peuvent être mises en œuvre entre écoles et CPAS ? Comment distinguer au mieux tâches « d'identification de situations problématiques » et « analyse/enquête sociale » pour apporter des aides sociales adéquates ? Quelle place donner à la formation à la relation d'aide dans les cursus et la formation continue des directions ?
- Politiques : outre le risque de transfert de charge évoqué plus haut, quels mécanismes de redistribution des moyens financiers mobilisables doivent être mis en place durant la période de transition ? Quels moyens structurels doivent être mis à disposition du champ scolaire en matière d'accès à la culture, au sport et aux loisirs (l'école étant devenue un acteur de premier plan en la matière) ?

## Avantage sociaux et temps extrascolaires : comment avancer dans l'intérêt de l'élève ?

Le troisième élément apparaissant dans le discours des acteurs scolaires concerne les avantages sociaux. **Le questionnement relatif à l'évaluation et la remise à plat des avantages sociaux** est souvent évoqué comme nécessité préalable au phasage de la pleine et entière gratuité. De nombreux postes budgétaires des parents en matière de scolarité sont liés aux différents registres des avantages sociaux : cantines scolaires, aliments et friandises, jouets, organisation de l'accueil des élèves, garderie du repas de midi, accès aux piscines, transport relatif aux activités sportives et culturelle, accès aux infrastructures communales, provinciales et communautaires, etc.

# Approche quantitative, approche qualitative : des perspectives croisées

## Le point de vue parental

L'enquête quantitative objective les coûts scolaires des parents pour leurs enfants. Cette objectivation synthétisée autour des différents « temps » de l'année scolaire fait ressortir les éléments suivants :

- **Le temps de la rentrée scolaire** : au niveau des frais déboursés, la rentrée de septembre constitue, sans surprise, la période la plus à risque pour les parents à revenus modestes ou moyens. Les parents de jeunes inscrits dans l'enseignement qualifiant déboursent davantage à cette période de l'année (pour 32% des jeunes du qualifiant les frais de matériel technique se situent entre 100 et 300 euros). Pour 1 parent sur 2 le coût du matériel usuel est de plus de 50 euros (ces coûts se répètent au second et troisième trimestre). Au niveau des constats positifs, le niveau maternel se distingue par ses coûts maîtrisés et la présence d'une gratuité des frais courants (gratuité pour 18% des enfants). Au niveau constats négatifs, encore 1 enfant sur 2 ne dispose pas de liste de rentrée.
- **Le temps des sorties scolaires** : classes vertes, activités culturelles et sportives, voyages, la plupart des enfants et des jeunes sont concernés par ces frais. **Ils sont pourtant 35% à n'avoir pas bénéficié d'une** remise de documents explicatifs de ces activités tant sur le fond (le lien au projet pédagogique) que sur les montants et modalités de paiement. L'élément le plus interpellant sur ces frais spécifiques reste le fait de participer ou non à ces activités : le premier motif de non-participation est le coût de ces activités (cette raison est invoquée pour 70% des jeunes n'étant pas partis en secondaire, pour 56% des enfants en primaire).
- **Le lien parent-école et l'accès à l'information tout au long de l'année** : la majorité des parents ne connaît pas la législation (68%). L'accès à l'information tant sur la législation que sur les possibilités d'aide sur les frais scolaires est une difficulté pour les parents. Seuls 22% des parents (ceux issus des ménages à revenus aisés et/ou à haut niveau d'études) estiment s'y retrouver et disposer d'informations claires. Tout au long de l'année scolaire, la persistance d'infractions à la législation est à déplorer (d'autant plus que les cas relevés et chiffrés dans l'enquête le sont par la portion congrue de parents connaissant la législation).

La précarisation des parents est un élément transversal devant être relevé dans cette enquête. 1 parent sur 12 témoigne avoir été mis en difficulté par le paiement des frais scolaires. Le recours important à la solidarité familiale (23%) pour faire face aux coûts scolaires est un trait marquant renforçant le constat général de pression sur le budget des parents induit par les montants des différents types de frais sur l'ensemble d'une année scolaire.

## Le point de vue des acteurs scolaires

L'enquête qualitative permet de mettre en lumière trois points saillants en termes de gestion des frais scolaires.

- **Un idéal de gratuité partagé par les acteurs scolaires** : les acteurs rencontrés se rejoignent sur le souhait d'agir pour la gratuité scolaire. Ils défendent une mise en place, par étapes, d'une gratuité scolaire pleine et entière. Les directions attendent, pour ce faire, un renforcement des moyens humains pour éviter une surcharge administrative mais également **une stratégie d'allocation de budgets** sur des frais spécifiques. Un point d'attention des directions reste de ne pas léser les élèves sur la qualité des activités de l'école et des services qu'elle dispense tels que les garderies.
- **Les établissements composent avec la législation** : les établissements interprètent la législation et composent avec celle-ci. Dans la plupart des rencontres de terrains, les arrangements avec la législation vont dans le sens d'une prise en compte des spécificités des familles et, notamment, des situations de pauvreté. Ces arrangements école-parents ont des conséquences heureuses : inclusion d'enfants issus de familles en difficulté financière aux activités de l'école (sorties, classes vertes, voyages, etc.). Il faut cependant noter la persistance de conséquences moins heureuses : des écoles démunies vis-à-vis des organismes internes au monde scolaire et externes à l'école (les CPAS), des écoles encore en infraction sur la facturation de frais interdits.
- **L'entrée en vigueur du décompte périodique obligatoire est une avancée** : le décompte périodique permet de sortir de facto l'enfant des transactions financières. Il est reconnu comme une avancée par la plupart des directions et PO. Ses atouts sont double. D'une part il renforce le dialogue école-parents au profit de chacune des parties. D'autre part, il objective les coûts pour les directions comme pour les parents. L'objectif de transparence est reconnu et appliqué par les acteurs scolaires. Certains frais posent cependant des problèmes de fond aux établissements. Il s'agit des coûts de mobilité pour les activités scolaires (piscine, sport et sorties) et des coûts extrascolaires (les garderies et le temps de midi) demeurant un point aveugle des décomptes. Le financement de ces coûts larvés pour les établissements est un enjeu d'équilibre budgétaire autant qu'un impératif social en termes de services prestés.

Au-delà des points d'attention précités, il est nécessaire de souligner le constat d'une paupérisation des familles à laquelle les acteurs scolaires sont aujourd'hui confrontés. Les situations de pauvreté portent atteinte aux droits de l'enfant dans de nombreux champs de la vie sociale, mais apparaissent de façon critique à l'école.

Les situations de non-gratuité produisent également le creuset d'inégalités moins visibles ou tout du moins, moins débattues. Les difficultés d'accès aux sorties, classes de dépaysement, voyages, garderies et cantines des enfants issus de familles à revenus modestes (ainsi que d'une partie des enfants des familles à revenus moyens) interrogent les missions de l'école de demain. Que les frais scolaires courants constituent toujours, en 2017, un facteur de stigmatisation des familles les plus fragiles est connu. En revanche, avoir ou ne pas avoir la possibilité, en tant que parent, de faire face au coût des temps extrascolaires de son/ses enfant(s) constitue une ligne de fracture sans précédent, plus souvent tue, entre classes sociales aisées et plus modestes. Sans intervention publique, cette fracture risque de s'accroître dans les années à venir.

Particulièrement conscientes des risques de dualisation accrues autour des frais courants comme des frais d'activités et de services, les directions que nous avons rencontrées composent très souvent, innovent localement, au cas par cas, année scolaire après année scolaire. Celles-ci ne bénéficient pas toujours de moyens humains et financiers permettant une action efficace sur le long terme.

Le croisement des politiques scolaires et extrascolaires, autour de la question du coût privé de l'élève, afin de dégager des mesures structurelles au bénéfice des parents comme des établissements, apparaît comme une nécessité. Les conclusions croisées des volets quantitatif et qualitatif de la présente enquête ont nettement mis en avant ces besoins.

Juillet 2017

François Bertrand

Cécile Daron

Isabelle Haumont

[f.bertrand@liguedesfamilles.be](mailto:f.bertrand@liguedesfamilles.be)

sous la direction de Delphine Chabbert